

Août-Septembre 1940

Nos 319-320

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

# La Jeunesse et l'Action catholique

PAR

le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

BIBLIOTHÈQUE  
COLLÈGE DE SAINTE-FOY  
2410, CHEMIN SAINTE-FOY  
C. P. 10E.  
Prix : 25 sous

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

*Direction :*  
SECRETARIAT DE L'E. S. P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration :*  
L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1940

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

1. <i>L'Ecole Sociale Populaire.</i>	Arthur SAINT-PIERRE
2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2<sup>e</sup> édition, 1913).</i>	S. S. LÉON XIII
15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i>	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. <i>Contre l'alcool</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i>	XXX
30. <i>L'Utopie socialiste — 1.</i>	XXX
33. <i>Les Ecoles maternelles</i>	R. P. DALY, C. SS. R.
40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres.</i>	R. P. TRUDEAU, O. P.
46. <i>A propos d'immunités</i>	R. P. GONTHIER, O. P.
51. <i>Les Avantages de l'agriculture.</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. <i>Le Comptoir coopératif.</i>	Anatole VANIER
59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
62-63-64. <i>Vers les terres neuves.</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
76. <i>Nos errements agricoles.</i>	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
86. <i>Le Problème social et sa solution.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
87. <i>Les Semaines sociales</i>	E. S. P.
88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme</i>	Alfred CHARPENTIER
91. <i>L'Action sociale.</i>	Antonio PERRAULT
92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique.</i>	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. <i>Programme d'action sociale.</i>	Edouard MONTPETIT
96. <i>L'Organisation professionnelle.</i>	Mgr L.-A. PÂQUET
97. <i>Syndicats patronaux.</i>	Abbé Emile CLOUTIER
100. <i>Le Salaire</i>	Abbé Edmour HÉBERT
102. <i>La Question des chemins de fer</i>	XXX
103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale</i>	Wilfrid GUÉRIN
105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i>	E. S. P.
106. <i>Réformes scolaires.</i>	E. S. P.
107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie.</i>	Mgr Eugène LAPOINTE
108. <i>La Gaspésie</i>	J. W.
110. <i>La Société catholique de Protection.</i>	E. S. P.
111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada.</i>	Olivier CARIGNAN
112. <i>Le Charbon au Canada.</i>	Paul CHARTIER, S. J.
113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. <i>Dans les chantiers.</i>	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. <i>La Mortalité infantile</i>	Dr Joseph GAUVREAU
120-121. <i>Le Chômage</i>	Gérard TREMBLAY
122. <i>L'Eucharistie et la question sociale.</i>	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
124. <i>Le Patriotisme</i>	S. G. Mgr LAFLECHE
125. <i>L'Apprentissage.</i>	E. S. P.
126-127. <i>Notre problème agricole.</i>	Charles GAGNÉ
128. <i>Les Forces hydrauliques</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. <i>L'Art ménager</i>	Abbé Arn. BEAUREGARD
130. <i>Le Domaine rural canadien.</i>	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France.</i>	Georges BOUCHARD
132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. <i>Pour et contre le tabac</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. <i>Vers l'émancipation économique.</i>	G.-E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries.</i>	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i>	G.-E. MARQUIS
139. <i>Le Logement et la santé.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
142. <i>L'Education de la Justice.</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i>	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	Max. TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Education.</i>	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
<i>Eclaireurs canadiens-français.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
<i>10. La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
<i>l'Atelier syndical fermé</i>	Alfred CHARPENTIER
<i>l'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAPLANTE
<i>7. La Forêt canadienne.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
<i>le Caractère de l'adolescent.</i>	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
<i>0. Les Allocations familiales.</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
<i>l'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN

# La Jeunesse et l'Action catholique

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

## I. — L'appel de l'Église

Dans sa lettre au cardinal Bertram (*Quae Nobis*, 1928) qu'on peut considérer comme la charte de l'Action catholique, Pie XI déclare: « L'Action catholique devra être une action universelle et concordante de tous les catholiques, sans exclusion d'âge, de sexe, de condition sociale, de culture, de tendances nationales et politiques... »

La jeunesse y aura donc sa place. Le Souverain Pontife le dit d'ailleurs expressément quelques lignes plus loin, lorsqu'il indique quelle sera dans l'Action catholique la tâche spécifique « des hommes », puis celle des « jeunes gens ».

Dans un autre document — lettre *Laetus sane Nuntius* au cardinal Ségura, écrite en 1929 et qui égale en importance la précédente, — Pie XI fait un pas de plus. Le but de l'Action catholique, déclare-t-il, est « de former comme une sorte de milice de citoyens probes, hommes et femmes et surtout jeunes gens de l'un et l'autre sexe ». Puis, en terminant, il exprime de nouveau la même idée: l'Action catholique réussira si elle groupe « dans chaque paroisse les fidèles, surtout les jeunes gens de l'un ou l'autre sexe ».

La pensée de l'Église, manifestée par son chef suprême, apparaît clairement à la lecture de ces textes. Bien que l'Action catholique soit universelle et qu'elle s'impose à tous, les jeunes y sont particulièrement appelés. C'est surtout sur leur collaboration que le Souverain Pontife compte.

Cette préférence ne doit pas nous étonner. L'Action catholique, vient de nous dire le Pape, est une « milice ». Or, de quoi se compose une milice si ce n'est surtout de jeunes ?

L'Église, d'ailleurs, à l'exemple de son divin Fondateur, a toujours eu une prédilection marquée pour la jeunesse en qui elle voit « ce qu'il y a de plus beau, de plus cher, de plus riche en promesses ».

Pie XI, à qui nous avons emprunté ces dernières paroles, a rappelé plus d'une fois cette prédilection. Ainsi aux représentants du quatrième Congrès international de la Jeunesse catholique il dit, le 19 septembre 1925: « Nous voudrions bien, pourtant, Nous entretenir avec vous, chers amis. Qui ne le voudrait pas, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ, le divin Maître qui a tant aimé la jeunesse, a fait de cette jeunesse, si profanée chez tous les peuples païens, quelque chose de sacré, quand ses exemples, ses paroles, et même ses menaces, recommandent avec tant de force à Notre prédilection tout ce qu'il a mis en vous de pureté et de richesse spirituelles?... Vous êtes ici les délégués de cette magnifique armée de jeunesse catholique dont les millions de membres, répandus sur toute la surface de la terre, surgissent à nos yeux derrière vous, comme une vision superbe de beauté, de grâce, de force, de piété, d'amour, de pureté, de foi. »

La jeunesse, en outre, c'est l'avenir. L'Église ne saurait l'oublier. Aux jeunes catholiques d'Allemagne, Pie XI déclare en 1933: « La jeunesse porte en elle l'avenir. C'est elle qui doit fournir les futurs citoyens qui modèleront l'avenir. Tout ce qui surviendra dans le futur sera l'œuvre des jeunes d'aujourd'hui. »

Fort de cette pensée, le Souverain Pontife ne perd aucune occasion d'encourager, de stimuler les jeunes à l'Action catholique.

Il leur dit que ce grand mouvement est entre leurs mains: « Qu'est-ce, en effet, que la Jeunesse catholique, sinon la partie la plus utile et la plus précieuse, de même que la plus vigoureuse et la plus promettante, parce que les jeunes portent dans leur cœur et entre leurs mains l'avenir de toute l'Action catholique? » (Discours aux délégués de la Jeunesse catholique d'Italie, 2 novembre 1929.)

Il manifeste publiquement son contentement de les voir se dévouer à la classe ouvrière: « Nous apercevons à la grande joie de notre âme des phalanges serrées de jeunes travailleurs chrétiens qui se lèvent à l'appel de la grâce divine et nourrissent la noble ambition de reconquérir au Christ l'âme de leurs frères. » (Encyclique *Quadragesimo anno*.)

Il signale même, ce qu'il n'a pas fait pour les hommes, l'importance du nombre: « La quantité doit venir après la qualité, mais cependant elle a aussi une grande importance, spécialement dans l'Action catholique, en ce qui concerne la jeunesse d'Action catholique. Là, le nombre, la quantité est vraiment précieuse et souverainement désirable: il suffit de dire que c'est le nombre qui sert de multiplicateur. Il faut donc obtenir un grand nombre d'adhérents, car il est essentiel d'augmenter la masse, le nombre, la quantité. » (Aux membres du Conseil supérieur de la Jeunesse catholique d'Italie, le 22 avril 1934.)

Inutile d'insister: l'Église appelle les jeunes, avec des instances particulières, à s'enrôler dans l'Action catholique. C'est pour eux tous un devoir de répondre à cette pressante invitation.

## II. — La formation

« L'Action catholique, disait Pie XI aux dirigeants de l'Action catholique de Rome (19 avril 1931), doit consister spécialement en deux choses, elle doit avoir deux phases, pas nécessairement successives, deux phases idéales, morales... Œuvre de formation avant tout... l'Action catholique doit avoir pour prémices la sanctification individuelle de chacun de ses membres... Mais après le premier élément, la formation, voici le second:... l'action de l'apostolat, ce qui veut et doit dire la pratique, dans toute son extension et selon toutes les possibilités, du premier apostolat, celui des apôtres. »

Donc, d'abord, une certaine formation. Si l'action ne doit pas attendre pour s'exercer que l'apôtre soit complètement formé, elle suppose cependant qu'il possède déjà quelques qualités fondamentales.

Où s'acquerront ces qualités ? Écoutons encore Pie XI : « L'Action catholique doit s'adapter différemment suivant la diversité d'âge et de sexe et les conditions variées des temps et des lieux, de telle sorte toutefois que les organisations de jeunes gens s'appliqueront surtout à un travail de formation et de préparation, tandis que les hommes déjà mûrs se livreront généreusement à l'apostolat. » (Lettre *Quae Nobis* au cardinal Bertram.)

Et dans une autre lettre qu'écrivait, en son nom, S. Ém. le cardinal Gasparri, secrétaire d'État, à l'évêque de Kaunas, Mgr Skwireckas (12 décembre 1928) : « Rien n'est plus nécessaire qu'une formation chrétienne soignée, surtout pour les jeunes gens qui militent dans le camp de l'Action catholique et qui sont appelés par le Saint-Père lui-même à collaborer avec la hiérarchie sacrée, et sous sa dépendance, à la propagation du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les associations de jeunes gens

doivent particulièrement tendre à ce but principal qui est de préparer leurs membres à cette noble et divine mission. »

L'Action catholique, pour les jeunes, consistera donc d'abord dans un travail de formation personnelle. Formation en vue de l'apostolat, comme l'indiquent bien les citations précédentes. Et c'est là ce qui distingue les associations d'Action catholique proprement dite des associations purement religieuses. Celles-ci perfectionnent l'individu pour lui-même, leur but propre est la sanctification individuelle de leurs membres.

Dans les associations d'Action catholique, au contraire, « la formation des âmes n'est pas une fin en elle-même: elle est un moyen, un préliminaire. La formation se donne en vue de l'action <sup>1</sup> », laquelle est vraiment leur raison d'être, leur élément spécifique.

Ce point est d'une grande importance. L'oublier entraînerait à de graves conséquences. Ce serait faire dévier les associations de leur but même, les empêcher d'accomplir leur œuvre.

A la lumière de ces précisions, nous pouvons établir quelle doit être la formation que l'Action catholique donnera aux jeunes. Ici, d'ailleurs, nous avons encore la bonne fortune de pouvoir nous guider sur un document romain, une lettre de S. S. Pie XII, écrite alors qu'il était cardinal secrétaire d'État. Adressée à l'archevêque de Prague, S. Exc. Mgr Kordac (30 novembre 1930), cette lettre contient le passage suivant: « L'Action catholique a comme but primordial la formation de la jeunesse pour tout ce qui concerne la foi, les mœurs et les principes sociaux, en vue d'une mise en pratique habituelle des obligations de la vie catholique. »

Ces directives sont précieuses. Remarquons d'abord qu'elles attribuent à l'Action catholique, non une partie

---

1. CIVARDI, *Manuel d'Action catholique*, p. 78.

seulement de la formation de la jeunesse, mais sa formation complète. Foi, mœurs, principes sociaux..., cela n'embrasse-t-il pas tout l'homme ?

Pie XI a revendiqué lui aussi cette formation intégrale dans sa lettre à l'épiscopat de la Colombie (14 janvier 1934): « Il ne sera nullement superflu de signaler que la tâche que l'Action catholique doit en premier lieu remplir parmi les organisations de jeunesse et, dans la mesure où c'est nécessaire, parmi celles des adultes, c'est la droite et *complète* formation religieuse et morale. »

Sans doute, d'autres œuvres ou associations peuvent collaborer à cette formation. Pie XI, pour cette raison, les a appelées œuvres *auxiliaires*. Nous verrons plus loin quels services elles sont en état de rendre à l'Action catholique. Il n'en reste pas moins vrai cependant que celle-ci peut donner elle-même, dans ses propres groupements et par ses propres moyens, la formation intégrale à ses membres <sup>1</sup>.

Mais revenons aux directives de S. S. Pie XI. Sur quoi va porter la formation de la jeunesse dans les associations d'Action catholique ?

D'abord sur « tout ce qui concerne la foi ». En effet, connaître sa religion, connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ et le message qu'il est venu apporter au monde, est de première nécessité pour qui veut travailler à l'extension de son règne.

Pie XI y insiste dans ses lettres. Il veut une formation chrétienne profonde. Le prêtre y contribuera large-

---

1. Interprétant la définition de l'Action catholique: « participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique », dans son sens le plus strict, le P. Lelotte se refuse à considérer la formation comme une tâche d'Action catholique proprement dite. Il en remet la charge officielle aux associations auxiliaires: « L'Action catholique n'a dans la formation générale de ses membres qu'un rôle complémentaire et supplétif. » Ceci nous semble contraire aux consignes de Rome qui sont très catégoriques, comme on a pu le constater. Aussi est-ce à la lumière de ces consignes qu'il faut entendre la définition de l'Action catholique. C'est ce que font la plupart des auteurs qui ont traité ce sujet.

ment. Soit par des cours, soit par un cercle d'études, il verra à développer, à compléter chez ses jeunes leurs connaissances religieuses, à en faire des catholiques convaincus et éclairés<sup>1</sup>.

Vient ensuite « ce qui concerne les mœurs ». Il s'agit ici évidemment de formation morale, de vie intérieure, de piété.

Aux déléguées de la J. O. C. F. de Belgique, Pie XI déclare le 6 septembre 1931: « Sanctifiez-vous, chères filles, cherchez avant tout votre sanctification, votre sanctification intime, votre sanctification individuelle, la sanctification de vos âmes, chacune pour son âme; c'est dire vos rapports intimes avec le divin Roi dont vous devez être les apôtres, les missionnaires, les militantes, les conquérantes; vos rapports intimes avec lui, c'est là le secret des secrets, c'est là la source de toute force, de toute vitalité, de toute activité, surtout quand il s'agit, comme pour vous, d'une activité spirituelle et surnaturelle. »

Et le Pape, dans ses discours aux jeunes, recommande constamment la piété: « Nous insistons sans cesse sur ce fait que l'Action catholique doit être basée sur ce fondement, doit se nourrir de cet aliment, doit trouver son couronnement dans ce complément: la piété<sup>2</sup>. »

La direction spirituelle jouera ici un grand rôle. Cette formation morale est l'œuvre par excellence de l'aumônier. Il ne saurait s'attacher à une tâche plus importante et qui convienne mieux à son caractère sacerdotal. Il élèvera l'âme de ses jeunes, une à une, par une action individuelle, énergique et soutenue. Il les habituera à recourir aux moyens surnaturels: sainte messe et communion fré-

1. Cette formation, on le comprend, devra être appropriée au milieu. S. Exc. Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, donne à ce sujet de sages conseils à son clergé dans sa circulaire du 2 décembre 1939. Lire aussi dans les *Feuilles d'Action catholique*: « l'Action catholique des jeunes gens », par le P. Alexandre Dugré, S. J. (n° 19), et « l'Action catholique et les jeunes », par le P. Jean Laramée, S. J. (n° 20).

2. Discours à la Jeunesse catholique italienne, 4 novembre 1927.

quentes, exercice de la présence de Dieu, réollections et retraites fermées. Il leur apprendra à se vaincre, à se dominer, à se discipliner. Il développera en eux le sens apostolique. Une jeunesse ainsi formée ne tardera pas à acquérir cette forte trempe morale que l'Action catholique requiert de ses militants.

Et enfin « ce qui concerne les principes sociaux ». Il est significatif que le futur chef de l'Église ait placé la formation sociale à côté de la formation religieuse et de la formation morale. Son prédécesseur, du reste, ne pensait pas autrement: « Nous vous recommandons, écrit Pie XI, le 27 octobre 1935, à l'épiscopat du Brésil, d'apporter le plus grand soin à la formation de ceux qui militent dans les rangs de l'Action catholique: formation religieuse, morale, sociale, qui est indispensable à qui veut faire, au sein de la société moderne, œuvre efficace d'apostolat. »

Les problèmes sociaux, en effet, surgissent partout de nos jours. Ils dominent le monde actuel. Ils le marquent de leur lourde empreinte. Ils influencent non seulement son état matériel, mais aussi son esprit, voire sa religion. L'apôtre les rencontre nécessairement, mêlés à la trame de son milieu, à la vie angoissée de ses concitoyens. Il doit leur faire face, compter avec eux, chercher à les résoudre chrétiennement. L'Église, d'ailleurs, ne peut se désintéresser de ces problèmes. Ils touchent de trop près à la morale, à la dignité de l'homme. Elle les considère sous cet angle, elle les juge à la lumière des principes chrétiens, elle les soumet à des règles qui s'inspirent, non d'intérêts purement matériels, mais du droit et de la justice.

Ces principes et ces règles, l'Action catholique doit les enseigner. Ils sont contenus dans les encycliques. Ils appartiennent à la doctrine de l'Église. Leur connaissance s'impose à ses apôtres, avec celle du milieu où ils devront les appliquer.

Il faut encore entendre par formation sociale la préparation aux devoirs d'état<sup>1</sup>. Un membre de l'Action catholique doit donner l'exemple en tout. Sa vie est appelée à rayonner. C'est de l'accomplissement de ses devoirs quotidiens, de sa compétence, de son honnêteté qu'elle tirera sa principale lumière.

Ajoutons qu'une certaine formation technique est aussi nécessaire. Il importe de connaître la nature de l'Action catholique, son but, ses règles, son fonctionnement. Comment, en effet, poursuivre une œuvre avec ardeur et succès si on ignore la fin qu'elle se propose, si on ne connaît pas l'esprit qui l'anime et les moyens dont elle dispose ?

---

1. « L'Action catholique, écrivait le cardinal Pacelli au président des Semaines sociales de France, M. Eugène Duthoit (9 juillet 1935), ne forme-t-elle pas essentiellement ses membres à l'intelligence et à la pratique de leurs devoirs d'état ? »

### III. — L'apostolat

La formation est la tâche primordiale de l'Action catholique chez les jeunes. Non la seule cependant. L'apostolat doit avoir sa part. Telle est bien la pensée de Pie XI. A l'occasion du congrès de la Jeunesse catholique lithuanienne, il fait écrire par son secrétaire d'État: « Si la tâche principale des organisations de jeunes gens est un travail de formation, cela ne veut pas dire que cet âge, si riche d'enthousiasme et d'ardeur pour le bien, ne doit pas se consacrer aux œuvres de l'apostolat... » (Lettre de S. Ém. le cardinal Gasparri à Mgr Skwireckas, évêque de Kaunas, 12 décembre 1928.)

Même consigne dans la lettre au cardinal Hlond, primat de Pologne (1<sup>er</sup> février 1929). Le cardinal Gasparri rappelle d'abord, comme à l'évêque de Kaunas, que l'Association de la Jeunesse catholique doit « donner à ses propres membres une éducation spécifique toujours meilleure, adaptée aux conditions et aux besoins particuliers », puis il poursuit: « En second lieu, cette société devra habituer les jeunes gens, dès leurs premières années, à considérer leur foi comme un don qu'il faut non seulement conserver jalousement, mais dont il faut aussi communiquer la lumière aux autres, comme l'Apôtre y engageait les premiers chrétiens entourés d'infidèles: *Inter quos lucetis sicut luminaria in mundo.* (Phil., II, 15.) Que les jeunes gens aient donc à cœur d'aimer l'apostolat et la défense de la religion catholique, comme la forme la plus excellente de charité; qu'ils apprennent et pratiquent ensuite, suivant les circonstances, les formes multiples de la charité, telles que l'aide aux Missions, la bienfaisance envers les pauvres, l'assistance au peuple, et tant d'autres industries diverses dont le bien use pour arriver jusqu'aux hommes. »

Mais nous allons entendre le Souverain Pontife lui-même dans un discours de haute portée, puisqu'il s'adresse aux représentants du quatrième Congrès international de la Jeunesse catholique (19 novembre 1925). Pie XI expose, avec toute son autorité de chef de l'Église, en quoi doit consister l'apostolat des jeunes de l'Action catholique :

1° D'abord *la prière*, recommandée surtout comme soutien de l'action, comme condition de son efficacité : « Sur le terrain où vous marchez, rien n'est possible sans l'aide du bon Dieu, et cette grâce vient de la prière. Jésus-Christ a dit : *Sine me nihil potestis facere*. Il n'a pas dit — un de Nos plus grands prédécesseurs y insiste dans son commentaire — il n'a pas dit : Sans moi vous pouvez peu de chose. Il a dit : Sans moi vous ne pouvez rien faire, *nihil*. Non, rien absolument. »

Tout membre de l'Action catholique mettra donc la prière à la base de son apostolat. Ce sera, en quelque sorte, sa première arme. Il priera pour lui-même afin d'obtenir de Dieu les grâces qui lui sont nécessaires, il priera aussi pour ceux qu'il veut conquérir ou garder à Dieu, afin de toucher leurs âmes, de les préparer à son action.

Prière vraiment apostolique. Et d'autant plus efficace qu'elle sera collective. « Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, a dit Notre-Seigneur, je suis au milieu d'eux. » (*Matth.*, XVIII, 20.) Aucune réunion d'Action catholique ne devrait se tenir sans qu'on y fasse sa part à cet apostolat, sans qu'on y prie pour le milieu qu'on veut christianiser. C'est en quelque sorte le prélude de l'action, voire le premier engagement.

Et quelle plus belle prière à réciter, — du fond du cœur, non des lèvres seulement, — en en pesant tous les mots, que la prière enseignée par le Christ lui-même, le divin *Pater* : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre

nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel... Prière par excellence de l'Action catholique.

2° *La parole.* « A l'apostolat de la prière, continue Pie XI, doit succéder l'apostolat de la parole, de la propagande, de cette bonne parole qui est si convaincante et si irrésistible quand vous la prononcez avec la grâce de votre âge, avec la tendresse de votre cœur, avec la vivacité spontanée de votre esprit... »

Combien est reconfortante cette déclaration du Saint-Père! Combien encourageante pour tous ces jeunes dont le zèle veut se dépenser au service de Notre-Seigneur, mais qui hésitent parfois sous le coup d'une timidité, d'une défiance bien naturelle. Ils redoutent l'inutilité de leur parole parce qu'elle manque d'expérience et d'autorité.

Le Pape leur dit, au contraire, qu'elle sera d'une conviction « irrésistible », précisément parce qu'elle est jeune, parce qu'elle s'enveloppe de la grâce, de la tendresse, de la vivacité de la jeunesse...

Un magnifique apostolat s'ouvre ici devant tous ceux qui aiment vraiment le Christ. Il est si facile, quand on s'y est préparé dans l'étude et la prière, de donner un bon conseil à un ami, d'arrêter d'un mot bien placé des propos inconvenants, de relever, fût-ce devant des personnes plus âgées, une calomnie ou une erreur qui circule. Les biographies des jeunes catholiques de notre époque attestent que cet apostolat leur fut particulièrement cher. Le marin Eugène Conort, le normalien Pierre Poyet, l'aviateur Jean du Plessis, l'étudiant Pier Giorgio Frassati, et combien d'autres, ne perdaient aucune occasion d'affirmer leur foi et de conquérir les âmes par leur parole. Il en fut ainsi chez nous de Joseph Versailles, le premier président de l'A. C. J. C., de Jules Vallerand du Comité régional de Québec, d'Horace Deslozes du Groupe Pie-X,

pour n'en nommer que quelques-uns, trop tôt disparus. Que leur noble exemple entraîne la jeunesse d'aujourd'hui!

3° *Les œuvres.* Mais l'Action catholique consiste surtout dans des actes, dans une action continue, ordonnée, généreuse. Pie XI la recommande en ces termes: « l'apostolat plus efficace encore des faits, des œuvres, de la charité individuelle, domestique, sociale, universelle, cette charité qui ne connaît pas de limites, qui se traduit par le dévouement sous toutes ses formes... »

Cet apostolat s'exerce à la fois sur les individus pour les conquérir et sur le milieu pour le transformer. Il n'a qu'un but: étendre le règne de Dieu. Mais il emploie les moyens les plus variés, il s'adapte aux circonstances, il s'incorpore à la vie même de l'apôtre et utilise ses moindres actes: c'est l'Action catholique proprement dite.

Dans un beau roman, *Pêcheurs d'hommes*, Maxence Van der Meersch met en scène un type admirable de jockey, Pierre Mardyck. Ce jeune homme n'a pas compris sa tâche du premier coup. Il a même failli abandonner, après quelques semaines d'expériences décevantes, le cercle d'étude où l'avait conduit un compagnon, rencontré par hasard. Mais il se ressaisit. Et, la grâce aidant, il s'élève peu à peu, à travers mille obstacles, au rôle généreux qui va maintenant remplir sa vie. Elle ne lui appartient plus. Il l'a donnée entièrement au Christ et à ses frères les ouvriers.

Pierre reste ce qu'il était, un humble travailleur qui doit gagner au jour le jour son pain quotidien. Il se mariera même et devra travailler pour deux, puis pour trois. Mais sa vie, si prise soit-elle par une tâche matérielle, l'amour de Dieu la possède maintenant tout entière et l'âme. Sortir les âmes de leur misère, les amener aux joies de la grâce divine, est devenu sa grande, son unique préoccupation. Elle inspire tous ses actes. Elle lui fait accepter les plus durs sacrifices, voire les coups sanglants

et le risque même d'une mort cruelle. Combien de ses camarades il a relevés, éclairés, fortifiés, transfigurés!

Voilà, pris sur le vif, le portrait du jeune catholique tel que l'Église le réclame de nos jours. C'est la mise en pratique des dernières paroles de Pie XI dans son allocution: « Et enfin, le grand apostolat de votre vie, toujours exposée au grand jour sans ostentation, mais aussi sans crainte, sans timidité, aux yeux de tous ceux qui verront votre vie chrétienne, catholique — simplement, mais solidement, généreusement et ouvertement telle. Pourrait-il y avoir un autre apostolat qui eût plus d'efficacité que celui dont le grand évêque et martyr, saint Cyprien, parlait aux persécuteurs de son temps, quand il disait aux païens: « *Non multo loquimur, sed vivimus.* Nous ne perdons pas de temps à discourir: nous vivons » — et voyez comment vous vivons. Tel est votre apostolat de toutes les heures. »

#### IV. — Les mouvements spécialisés

Laissé à lui seul, sans direction, sans camarades, sans chef, le jeune catholique ne pourrait exercer l'apostolat que lui demande l'Église. Ce ne serait pas, d'ailleurs, de l'Action catholique qu'il ferait, car celle-ci est essentiellement un mouvement organisé. Elle exige des cadres, un groupement, une hiérarchie.

Telle elle se présente actuellement dans tous les pays. D'après la lettre *Quae Nobis*, quatre grandes organisations: hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, en constituent l'armature.

Lorsque Pie XI traça ce plan, des associations catholiques de jeunesse masculine existaient déjà en Italie, en France, en Belgique, au Canada. Elles poursuivaient le même but: grouper les jeunes gens et les préparer à une vie efficacement militante au service de l'Église.

Il a suffi presque partout de légères modifications pour ramener ces associations au type proposé par le Souverain Pontife, pour en faire de véritables organismes d'Action catholique. Ainsi l'A. C. J. F. en France, l'A. C. J. B. en Belgique, l'A. C. J. C. au Canada.

Mais bientôt apparut une forme nouvelle d'apostolat. En fait, elle avait toujours existé, quoique de façon discrète, et sans se rattacher à une doctrine et à une méthode. Car de tout temps les hommes de même classe, de même profession, de même métier, eurent tendance à se grouper entre eux. Ils s'entr'aidaient. Ils se modelaient inconsciemment les uns sur les autres. Ils subissaient l'influence de leur milieu.

A un prêtre belge, apôtre au zèle brûlant, revient le mérite de s'être emparé de cette tendance, de l'avoir érigée en doctrine, d'en avoir tiré une méthode et des règles qui devaient obtenir de merveilleux résultats.

La jeunesse ouvrière en fut la première bénéficiaire. Tout le monde connaît maintenant la J. O. C. Elle resta longtemps dans l'ombre, mûrissant sous l'œil paternel de son fondateur, subissant diverses retouches, recevant à la fois éloges et critiques.

La parole de Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, louant du même coup le principe et son application, allait placer ce mouvement en pleine lumière et le marquer du sceau approbateur de Rome. « Comme à d'autres époques de l'histoire de l'Église, écrit le grand Pontife, nous affrontons un monde retombé en grande partie dans le paganisme. Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Église, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. » Et l'encyclique signale parmi les signes pleins de promesses d'une rénovation sociale « des phalanges serrées de jeunes travailleurs chrétiens qui se lèvent à l'appel de la grâce divine et nourrissent la noble ambition de reconquérir au Christ l'âme de leurs frères ».

Depuis, les approbations pontificales n'ont fait qu'augmenter: « Nous donnons ce mouvement en exemple à l'Action catholique », déclarait Pie XI le 8 août 1933. Et dans une lettre de S. Ém. le cardinal Pacelli (11 janvier 1935): « La J. O. C. réalise, en effet, aux yeux du Souverain Pontife, un type achevé de l'Action catholique qui est une des pensées maîtresses de son pontificat. »

Soutenue par ces approbations, la J. O. C. a marché de succès en succès. On la trouve actuellement dans vingt pays, accomplissant partout son œuvre de formation et de conquête. En Belgique elle compte au bout

de dix ans 80,000 membres, qui travaillent efficacement à rechristianiser les milieux ouvriers. En France, 100,000 jocistes prennent part au congrès de 1937, et son action sur la masse est de plus en plus profonde. Au Canada, elle groupe déjà près de 50,000 jeunes répartis en treize fédérations diocésaines et 418 sections locales.

Née de la théorie du milieu, la J. O. C. s'en inspire pour sa méthode de travail. Trois mots résument cette méthode: voir, juger, agir.

Voir, c'est-à-dire enquêter afin de connaître par soi-même le milieu dans lequel on vit: « ses lacunes, ses lois, ses conceptions erronées, ses coutumes tyranniques ».

Juger, c'est-à-dire réfléchir ensemble sur ce qu'on a vu, confronter à la lumière de la doctrine catholique ce qui est avec ce qui devrait être, déterminer nettement les réformes que l'équipe va s'efforcer de réaliser.

Agir enfin, c'est-à-dire travailler en commun à assainir, à christianiser son milieu, procédant par étapes et d'après un plan bien ordonné. D'où les campagnes et les services sociaux.

Ainsi la J. O. C. est à la fois œuvre de formation et œuvre de conquête. Elle ne travaille pas dans le vague, avec des formules stéréotypées qui peuvent aussi bien servir au Canada qu'en Belgique ou en France. Elle s'appuie sur le réel, sur les faits que son enquête lui a révélés; et ce réel, elle essaie de le transformer, de le refaire à la manière chrétienne, tel que ses membres l'ont compris dans leurs cercles d'études.

Détailler les bienfaits de la J. O. C. nous mènerait trop loin. Contentons-nous de ces lignes qui terminent le livre de Van der Meersch. C'est l'hommage ému de Pierre Mardyck à l'œuvre qui transforma sa vie: « Pour moi, elle a sauvé ma jeunesse. Elle m'a arraché au vice, aux tentations, à l'avitissement. Elle m'a enseigné le respect de la femme et les devoirs et les joies de l'amour

véritable. Je lui dois mon bonheur conjugal. Je lui dois surtout d'avoir compris la vie et son but. De ne plus l'envisager comme un résultat du hasard, une aventure sans signification, un court passage qu'il faut mettre à profit pour en jouir hâtivement, mais comme un don précieux, un temps de liberté qui nous est accordé pour donner notre mesure, et faire la preuve de ce que nous valons, sous le fouet des calamités. Je lui dois d'avoir pu vivre réellement mon christianisme, d'avoir saisi la portée du mot qui résume l'existence: « Prenez votre croix et suivez-moi. »

« Et je n'ai plus attendu de la vie que batailles, efforts, trahisons, souffrances, solitudes, haines, ingratitude, hypocrisie, mensonges. J'ai tout accepté sans étonnement, ni rancœur. J'ai toujours su penser: « C'est dans l'ordre. C'est ce que le Christ a subi. C'est ce que le Christ t'a promis. Être persécuté, c'est le signe qu'on est dans l'ordre. Marche. »

« Cela m'a virilisé. J'y suis devenu plus homme. Mais sans me durcir, ni me dessécher. Je n'y ai gagné que plus de compréhension, d'indulgence et de pitié. Il n'y avait que le christianisme, je pense, pour me fortifier ainsi sans me rétrécir le cœur.

« De nos vies ratées, qui menaçaient d'être une longue misère, la J. O. C. a fait un épanouissement, une radieuse aventure. Elle nous a offert à nous, les déshérités, les déchetés, les épaves, un destin magnifique, inouï, prodigieux: ressusciter les disciples du Christ.

« Les apôtres, c'est nous! Les pêcheurs d'hommes, c'est nous! C'est nous plus que personne, qui venons pour sauver ce qui était perdu! Et nos souffrances et notre peine rachèteront une fois encore le péché du monde<sup>1</sup>. »

---

1. On trouvera dans *Lumière nouvelle*, du R. P. Berne, S. J., et *Un moteur et des ailes*, de M. Émile Benoist, maints exemples du bien accompli par la J. O. C. Lire aussi: *Un problème et une solution*, par le P. Henri Roy, O. M. I.

L'expérience de la J. O. C. devait être contagieuse. Pourquoi, en effet, ce qui s'est avéré merveilleusement efficace dans le milieu ouvrier ne le serait-il pas dans les autres? La même loi psychologique devrait sortir les mêmes effets dans les mêmes circonstances.

C'est bien ce qu'a pensé Pie XI. Aux représentants de l'Association catholique de la Jeunesse française, il dit, le 6 avril 1934: « Chaque situation aura son apôtre correspondant: des ouvriers, apôtres des ouvriers; des agriculteurs, apôtres des agriculteurs; des marins, apôtres des marins; des étudiants, apôtres des universitaires. »

Et quelques jours plus tard, aux délégués de l'Association internationale des Femmes catholiques: « L'activité des Femmes catholiques se conforme excellemment au principe voulu, adopté par le Pape et sanctionné par ses vénérables prédécesseurs, à l'égard des missions: le clergé indigène aux indigènes. Et les Femmes catholiques disent: pour les divers milieux et dans les divers milieux, des apôtres venus de ces milieux... C'est cette méthode qu'il faut suivre: les apôtres seront mieux compris dans les milieux auxquels ils s'adressent, s'ils en proviennent eux-mêmes. Et c'est là un point vital de toute l'Action catholique <sup>1</sup>. »

Ainsi il y eut peu à peu la Jeunesse agricole catholique (J. A. C.), la Jeunesse étudiante catholique (J. E. C.), la Jeunesse indépendante ou bourgeoise catholique (J. I. C.).

Chacun de ces mouvements spécialisés part du même principe, il obéit aux mêmes règles, il utilise la même méthode. Mais comme les milieux où ces mouvements évoluent sont différents, leur façon d'agir, c'est-à-dire

---

1. Déjà en 1932, S. Ém. le cardinal Pacelli écrivait: « Sa Sainteté a la confiance que les fruits de cet apostolat éclairé, spécialisé et judicieusement organisé, iront se multipliant dans la Jeunesse ouvrière, dans la Jeunesse agricole, chez les jeunes marins, parmi les étudiants, dans toutes les catégories sociales en un mot. » (Lettre au président de l'A. C. J. F., 19 novembre 1932.)

d'appliquer principe, règles et méthodes, variera nécessairement. L'enquête, par exemple, ne se fera pas de la même façon dans un milieu ouvrier et dans un milieu scolaire. Et les campagnes qu'on y lancera différeront aussi.

Affaire de mise au point, d'adaptation. Cette diversité s'explique naturellement. Elle ne nuit en rien à la théorie elle-même, à son universalité<sup>1</sup>.

Reste l'union entre ces mouvements frères. L'unité de l'Action catholique l'exige. On s'en est préoccupé dans tous les pays. Le Souverain Pontife lui-même y a insisté.

Partout, à vrai dire, on a proposé une solution identique : soumettre tous ces mouvements à un organisme supérieur, placé sous la dépendance immédiate de la hiérarchie, et qui verrait à leur donner un même esprit, puis à créer entre eux des relations fraternelles. Et presque partout l'organisme choisi fut l'Association de la Jeunesse catholique, œuvre existant de longue date et dont le nouveau rôle se trouvait ainsi précisé.

S. Ém. le cardinal Liénart, évêque de Lille, écrit, le 1<sup>er</sup> décembre 1935 : « Chacun de vos mouvements spécialisés a son terrain d'action particulier, ses méthodes propres, sa légitime liberté; mais un même esprit vous anime et l'œuvre que vous faites est une. Tenez-vous donc tous en relation étroite avec le comité diocésain de l'A. C. J. F., à qui j'ai donné mission de coordonner vos efforts et de les soutenir. Établissez le plus possible entre vos diverses fédérations des collaborations fraternelles, si nécessaires au développement de cette société chrétienne que nous voulons instaurer. »

---

1. Sur la doctrine des mouvements spécialisés lire, outre les livres que nous avons déjà signalés: *Doctrine commune*, Secrétariat général de l'A. C. J. F., Paris, 1935; *l'Action catholique spécialisée*, Pierre Bayart, Desclée de Brouwer, 1935; *l'Action catholique spécialisée*, R. P. Adrien Malo, O. F. M., École Sociale Populaire.

Au Canada des directives semblables ont été données. S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, promulguait, le 19 mars 1936, les règles suivantes:

1° L'A. C. J. C. devient un organisme d'Action catholique et le cadre général dans lequel doivent prendre place tous les mouvements spécialisés de jeunesse catholique.

2° Tout en gardant largement son autonomie, chaque mouvement spécialisé devra se préoccuper d'établir l'unité générale de direction, si nécessaire au succès et au bon esprit.

3° Il ne pourra exister qu'un seul mouvement spécialisé de chaque espèce dans le diocèse.

4° Aucune organisation ne peut exister, et personne ne peut la propager, si elle n'est pas ouvertement approuvée par l'Ordinaire et n'a à sa tête des officiels responsables avec lesquels on puisse traiter.

S. Ém. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, qui avait déjà écrit, le 17 décembre 1935: « Dans le diocèse de Québec, selon les vœux du congrès de l'A. C. J. C., tenu le 21 octobre 1935, les groupements de J. O. C., de J. A. C., de J. E. C., etc., sont organisés à l'intérieur de l'A. C. J. C. diocésaine », fit sienne la déclaration de l'archevêque de Montréal. La plupart des autres évêques adoptèrent la même attitude.

Mais les mouvements spécialisés, si importants soient-ils, ne sont pas exclusifs. La spécialisation ne répond à aucune note essentielle de l'Action catholique<sup>1</sup>. Ce sont les circonstances qui l'ont imposée. Il peut donc exister des mouvements d'Action catholique pour les jeunes qui ne soient pas spécialisés. En fait, ici comme ailleurs, quelques-uns ont été reconnus officiellement par l'épiscopat.

Au premier rang, le scoutisme. Qui ne connaît les scouts? Qui ne les a vus défiler, l'air crâne, dans leur léger habit kaki? Qui n'a assisté à quelques-unes de leurs

---

1. Il n'y a aucune spécialisation dans l'Action catholique italienne, il n'y en avait aucune dans l'Action catholique polonaise ni allemande.

séances, à leur feu de camp, à leurs manifestations collectives? Incontestablement, ils ont gagné la sympathie du public. Et la mère est fière qui peut dire: « Mon fils est scout! »

Mais le scoutisme est-il un mouvement d'Action catholique? On en discuta jadis, avec des raisons pour et contre, jusqu'à ce que les évêques puis le Souverain Pontife exprimassent leur avis.

S. Exc. Mgr Richaud, évêque de Laval, ancien assistant ecclésiastique de l'Action catholique en France, a traité récemment la question à fond. Citons quelques lignes de son étude:

« Le scoutisme, qui est aussi complexe que vivant, permet de mieux comprendre l'ensemble des autres formes de l'Action catholique de la jeunesse.

« C'est lui d'abord qui a ouvert la voie à la préparation méthodique et en profondeur de jeunes dirigeants catholiques, devant ensuite exercer une influence dans leur milieu laïque. Les fondateurs du scoutisme catholique ont eu, les premiers, à aborder et à résoudre le problème de la collaboration du laïcat à l'action des aumôniers. Que d'étonnements n'ont-ils pas suscités en confiant à leurs scoutmestres une véritable mission morale!

« Mais la J. O. C. a poussé plus loin qu'eux l'apostolat du milieu, d'abord en le spécialisant davantage et, ensuite, en faisant directement et dans leur classe sociale, les jeunes militants jocistes. Le Scoutisme prépare une action plus lointaine. Ses cadres ne comprennent qu'une élite. Il n'atteint la masse que par le rayonnement personnel de la valeur individuelle de chaque scout bien formé et par les activités sociales auxquelles peuvent se livrer ses aînés, les routiers.

« Tandis que le jociste peut dire: voilà comment on agit quand on est un ouvrier chrétien, le scout laisse entendre: voilà comment on agit quand on est un homme

et un chrétien dans toute la force du terme. Ce sont les valeurs les plus profondes de l'humanisme et du christianisme qu'ont entrepris de ressusciter les scouts catholiques. Ils ambitionnent d'être, à leur mesure, les jeunes chevaliers des temps modernes.

« Leur place subsiste donc très légitime, même au milieu du développement intensif des mouvements spécialisés. Là où ils sont, ils remplissent la fonction d'éclaireurs et fraient le chemin aux grandes fédérations de l'Action catholique. Ils distribuent de tous côtés la mentalité de formation profonde et de dévouement fraternel. Rendant service à toutes les associations, ils sont un peu comme les agents de liaison de l'Action catholique.

« Il n'est donc pas nécessaire qu'il y en ait partout. Il faut bien se garder de confondre le scoutisme avec un patronage et le louvetisme avec une garderie. On ne peut établir de troupes scouts que là où l'on peut dégager une élite morale assez nombreuse pour que leurs cadres puissent être maintenus. Il faut que l'on soit sûr de trouver toujours, sur ce terrain, scoutmestre suffisamment capable et aumônier suffisamment libre et alerte pour les conduire <sup>1</sup>. »

Interrogé au congrès de l'Union des Œuvres (Marseille, 14 avril 1936), Mgr Courbe, secrétaire général de l'Action catholique en France, répondit en s'appuyant sur une parole de S. Êm. le cardinal Verdier. « Pour les scouts, dit-il, le cardinal les a signalés comme « chevaliers de l'Action catholique » ! Ils ont pris pour devise : « Être prêts, toujours prêts, servir. » Et servir quoi ? Servir Dieu, servir l'Église, partout où les représentants de Dieu et de l'Église leur demanderaient une participation à leur apostolat hiérarchique. »

Au Canada, S. Êm. le cardinal Villeneuve a explicitement reconnu le scoutisme comme mouvement d'Action

1. *Bulletin de liaison des Aumôniers*, janvier 1940.

catholique. Dans un mandement publié le 31 mai 1934, Son Éminence promulgue les « statuts et règlements de la Fédération des Scouts de la province de Québec ». Or on y lit les articles suivants:

9. En vertu même de leur promesse, les Scouts catholiques doivent soumettre, en union avec les autres œuvres catholiques de jeunesse, toutes les activités de leur apostolat à l'autorité hiérarchique de l'Église et aux disciplines de l'Action catholique.

11. Ladite Section des Scouts catholiques se rattache à l'Action catholique diocésaine et lui est à cet égard subordonnée.

22. ... Le Comité directeur organisera un service d'enquête, à l'effet de faire du scoutisme un mouvement d'Action catholique organisée, l'apostolat du garçon par le garçon, sous la direction du prêtre. Ce service devra être considéré comme le plus formel au point de vue de l'éducation sociale catholique des scouts.

Mais il existe un témoignage de plus haute autorité encore, celui de Sa Sainteté Pie XI. Voici les paroles qu'il adressait aux scouts belges:

« Nous connaissons votre mouvement, votre loi: Nous avons pris à plusieurs reprises une connaissance personnelle de vos livres, de vos manuels, et Nous les approuvons...

« Dans la grande armée de l'Action catholique vous êtes les premiers parmi les premiers...

« Et je vous bénis spécialement, vous mes fils, qui me paraissez avoir une intelligence si pénétrante des besoins de votre génération<sup>1</sup>. »

D'autres œuvres de jeunesse ont été reconnues comme œuvres d'Action catholique dans divers diocèses. Ainsi l'Œuvre des Terrains de Jeux (O. T. J.) et la Jeunesse des Patronages (J. P. C.) dans l'archidiocèse de Québec, la Jeunesse Technique catholique (J. T. C.) dans le diocèse de Montréal, la Jeunesse souffrante catholique (J.S.C.) dans le diocèse de Rimouski, etc.

1. Cité dans *Plein-Jeu*, n° 9, p. 2, mai 1938, et reproduit dans la *Revue dominicaine*, juillet-août 1938.

## V. — L'Action catholique dans les maisons d'éducation

L'Église a placé l'Action catholique parmi les devoirs essentiels de la vie chrétienne. Elle la considère comme une des grandes forces de l'avenir. Elle invite tout spécialement la jeunesse à y participer.

On comprend que les éducateurs catholiques ne sauraient rester indifférents à ce mouvement, qu'ils doivent y préparer les jeunes qui leur sont confiés.

Dans la lettre *Quamvis Nostra*, adressée à l'épiscopat du Brésil (27 octobre 1935) et consacrée à l'Action catholique, Pie XI parle de l'aide que les communautés religieuses peuvent lui apporter. Cette aide, dit-il, ils la donneront tout particulièrement « en préparant à l'Action catholique, dès l'âge le plus tendre, les petits enfants et les petites filles qu'ils élèvent dans leurs œuvres et spécialement dans les écoles et collèges masculins et féminins placés, en grande partie, sous la direction d'Instituts religieux; en développant tout d'abord en eux le sens de l'apostolat et en les dirigeant ensuite vers les organisations d'Action catholique ou en les recevant eux-mêmes dans leurs associations et institutions. On peut dire qu'il n'y a pas de temps meilleur que le temps des études ni d'endroit plus propice que les écoles et les collèges pour élever la jeunesse d'Action catholique ».

Donc, c'est « dès l'âge le plus tendre », dans « les écoles », puis « les collèges », que « petits enfants et petites filles » doivent être initiés à l'Action catholique.

On procédera par étapes. D'abord on formera en eux, suivant les directives pontificales, le sens apostolique. Affaire d'enseignement. A la base, l'éducation chrétienne proprement dite, puis l'orientation vers l'apostolat. Viendront ensuite des leçons sur l'Action catholique, sa nature, sa nécessité, sa méthode. Enfin, aux élèves ainsi préparés,

on proposera de devenir membres d'une organisation officielle<sup>1</sup>.

Si cette organisation d'Action catholique est établie dans les écoles ou collèges, elle s'appelle « association interne ». Pie XI préconise tout particulièrement ces associations.

Ainsi à l'audience de la Jeunesse féminine d'Action catholique de Rome (5 mars 1933), il déclare: « En favorisant et en dirigeant les Associations internes, ces Sœurs si méritantes ont fait ce que l'Église et le Pape ont dit et accompli depuis longtemps. » Et il insiste: « C'est bien, c'est vraiment bien, c'est très bien. »

Même éloge, même expression de satisfaction, un mois plus tard, le 23 avril, devant les représentants, cette fois, de la jeunesse masculine.

Citons enfin cette lettre de S. S. Pie XII, alors secrétaire d'État, à S. Exc. Mgr Del Bene (septembre 1933), à l'occasion des cours d'Action catholique suivis par des religieuses: « Le Souverain Pontife ne doute pas non plus que — suivant l'affirmation de Votre Excellence — les nobles ardeurs suscitées dans cette réunion de Sœurs soient destinées à produire des fruits très abondants. Et cela non seulement grâce à une aide toujours plus large aux associations paroissiales que les Sœurs mettront à la disposition des curés, mais encore à la préparation de nouvelles recrues pour l'Action catholique, dans les couvents et les institutions dirigés par elles, spécialement par l'intermédiaire desdites associations internes. »

Que sont au juste ces associations? Le Pape ne leur demande que d'être des organisations de jeunesse d'Action catholique. C'est pourquoi, tout en possédant chacune les mêmes traits essentiels, elles pourront offrir une certaine variété d'aspect suivant les pays et même les diocèses.

---

1. Cf. *L'Action catholique à l'école primaire*, par le Ch. Fr. Célestin-Auguste.

Un peu partout on a adopté comme point de départ, pour les plus petits, la Croisade eucharistique, appelée par Pie XI « l'école primaire de l'Action catholique ». Ainsi en Belgique <sup>1</sup> et en France <sup>2</sup>.

Au Canada, S. Ém. le cardinal Villeneuve a donné des consignes précises sur les groupes de jeunesse. Voici celles qui concernent les écoles primaires :

I. — Selon les désirs manifestes du Souverain Pontife, c'est dans tous les milieux sociaux que doit s'exercer le rayonnement de l'Action catholique, selon ses règles propres, et il importe d'y préparer toutes les catégories de fidèles de l'un et l'autre sexe.

II. — Il suit de là que cette préparation doit s'exercer avant tout sur les enfants des écoles chrétiennes et les adolescents des collèges et des couvents, et qu'on doit les former dès leurs années d'études et dans leur milieu scolaire ou collégial à une forte vertu intérieure et au rayonnement de leur foi par l'apostolat.

III. — La J. E. C. (Jeunesse Étudiante Catholique) paraît l'organisation la plus propre à donner à notre jeunesse collégiale et scolaire cette formation à l'action catholique, du moins pour les enfants assez avancés. Aussi bien, sans parler de son établissement dans les maisons d'enseignement secondaire, où elle a déjà fait un grand bien, il est souhaitable qu'elle se propage aussi dans les écoles primaires. Pour les tout petits, la Croisade eucharistique, les Cadets du Sacré-Cœur et autres associations analogues constitueront l'école préparatoire de la J. E. C.

IV. — Unique dans sa fin qui est de former toute la jeunesse étudiante à l'action catholique dans le milieu étudiant, la J. E. C. comprend naturellement, à titre de degrés particuliers, la J. E. C. universitaire, la J. E. C. secondaire et la J. E. C. primaire.

Et après avoir exposé le rôle du directeur adjoint, Son Éminence revient aux tout petits :

XXI. — La *Croisade eucharistique*, les *Cadets du Sacré-Cœur* et autres sociétés analogues recevront dans leurs rangs garçonnets

---

1. *Le Rôle et l'Organisation des œuvres au collège*, par le P. Lelotte, S. J.

2. *La Collaboration des élèves à l'apostolat*, par l'abbé Wagnon, Nos Œuvres, Lille.

et fillettes qui fréquentent les écoles primaires, depuis l'âge requis dans les règlements de ces sociétés jusqu'à la cinquième année inclusivement.

XXII. — Pour assurer la formation de ces enfants à l'action catholique, outre les moyens indiqués expressément dans les statuts des sociétés susdites, on y introduira avec prudence et graduellement la méthode et l'esprit de la J. E. C.

XXIII. — Les maîtres et maîtresses tant laïques que religieux sont exhortés soit à fonder, s'il y a lieu, soit à intensifier dans le sens de l'action catholique, les groupements scolaires des organisations susmentionnées.

XXIV. — Les groupements du genre devront être signalés à l'Aumônier diocésain de la J. E. C. primaire qui y pourra exercer son influence de manière à les orienter vers la J. E. C.

De son côté, S. Exc. Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke, écrit à son clergé (circulaire n° 20), sous le titre « Action catholique à l'école » :

« Le certificat d'instruction religieuse se décerne désormais en sixième année et d'ordinaire vers le printemps. Cette discipline ne change rien à l'organisation de l'Action catholique dans les écoles. Comme d'habitude la Croisade eucharistique groupera les enfants qui n'ont pas encore reçu leur certificat d'études religieuses. Cela veut dire aussi que, dès cette cérémonie accomplie, tous les croisés devront être inscrits dans les rangs de la jeunesse étudiante. Il serait même bien que, durant la première partie de la sixième année, les principaux apôtres ou militants passent à la J. E. C. De cette façon, on éviterait les ennuis d'une promotion trop considérable et surtout on pourrait mieux former les chefs en cinquième et même en quatrième année.

« Il est d'importance de bien saisir ce point de discipline. Si nous voulons que l'Action catholique progresse — et qui pourrait ne pas le vouloir ? — il ne faut pas considérer la Croisade ou le Jécisme comme un terme, mais comme un stage de préparation à un degré supérieur.

« La Croisade prépare au Jécisme, le Jécisme au Jacisme, ou au Jocisme, ou au Jicisme; toutes les œuvres de jeunesse spécialisées à la pleine mesure d'apostolat dans les familles, dans la profession, dans la société, sous la direction du Comité paroissial et du Comité diocésain. »

Donc Croisade eucharistique et J. E. C. primaire constituent dans nos écoles les « associations internes » si recommandées par le Souverain Pontife <sup>1</sup>.

Pour les couvents et collèges — ou écoles moyennes — les recommandations du Pape ne sont pas moins pressantes.

« Il n'est pas suffisant, écrit Pie XI à l'archevêque de Bogota (14 février 1934), que des centres d'Action catholique surgissent à côté des universités et des écoles secondaires publiques, il faut encore que ces centres se multiplient dans tous les collèges et dans toutes les maisons d'éducation, où précisément les jeunes gens doivent être instruits, préparés pour l'Action catholique et acheminés vers elle, en vue de leur future participation à ses organisations, ce qui sera aussi un beau complément de leur éducation chrétienne. »

Et à l'épiscopat des Iles Philippines: « Les élèves des écoles moyennes doivent être aussi l'objet d'une assistance spéciale dans l'ordre spirituel. A ce sujet, Nous faisons aussi à vous, vénérables Frères, la recommandation, déjà adressée à d'autres, d'établir, d'accord avec leurs directeurs respectifs, dans les collèges ou établissements catholiques de garçons et de filles, des groupements d'Action catholique. Les résultats considérables obtenus par ces associations internes, là où elles existent depuis plusieurs années, doivent pousser à les établir partout. »

1. Sur la Croisade eucharistique, lire: *Une École de formation, la Croisade eucharistique*, par les PP. Antonio Poulin et Jean Laramée, S. J., et le bulletin mensuel *Vouloir*. Montréal, le *Messenger Canadien*.

Nous avons vu plus haut que la J. E. C. répondait à ces consignes du Souverain Pontife. En fait elle s'est établie peu à peu, comme la J. O. C. et la J. A. C., en plusieurs pays et tout particulièrement en France, en Belgique et au Canada.

Basée sur les mêmes principes que la J. O. C. et s'inspirant de la même méthode, la J. E. C. ne saurait cependant, comme nous l'avons déjà dit, copier servilement ses œuvres. Un professeur de collège libre, l'abbé Wagnon, le faisait remarquer, avec beaucoup d'à-propos, au congrès diocésain de Lille en 1932<sup>1</sup>.

« Les Jécistes, disait-il, ne seront jamais des Jocistes en casquette de collégiens. » La J. E. C. travaille en effet dans un milieu différent, qui, loin d'être déformant comme celui où agit la J. O. C., a précisément pour but de former ses membres. Elle s'efforcera donc de fortifier l'influence de ce milieu plutôt que de le combattre.

La J. E. C. a rapidement progressé au Canada. Non seulement elle s'est solidement installée dans le Québec, mais elle existe maintenant dans les provinces maritimes, dans l'Ouest et jusqu'en Nouvelle-Angleterre.

Divisée en trois branches, primaire, secondaire et universitaire, comme le note Son Éminence et le reconnaît la constitution de l'A. C. J. C., sanctionnée par l'épiscopat<sup>2</sup>, la J. E. C. compte actuellement plus de sept cents sections. Les deux branches principales: primaire et secondaire, ont leurs organes propres, adaptés à leurs milieux, suivant la méthode des mouvements spécialisés, entre autres un journal: *JEC* pour la J. E. C. secondaire, et *Revue des Jeunesses modernes*, pour la J. E. C. primaire et supérieure.

1. On trouvera le texte complet de ce rapport en appendice.

2. L'A. C. J. C. est formée essentiellement de mouvements spécialisés d'Action catholique: J. A. C., J. E. C. (primaire, secondaire et universitaire ou J. U. C.), J. I. C., J. O. C. (Statuts généraux de l'A. C. J. C., 1937, art. 3.)

La J. E. C. secondaire tenait dernièrement à Montréal une semaine d'études qui lui valut du rédacteur en chef du *Devoir*, M. Omer Héroux, un élogieux article<sup>1</sup>. La lecture de son programme ou « plan d'action » annuel nous révèle à la fois son esprit et sa méthode de travail. Je me permets de reproduire celui de 1939-1940.

Il fait partie d'un plan général consacré à l'*Ordre social chrétien* dans la cité étudiante. L'instauration de cet ordre exige le souci du bien commun et sa recherche dans un esprit de collaboration. Collaboration entre les membres de la Cité étudiante, collaboration aussi avec l'autorité. C'est ce dernier sujet qui constitue la matière du plan 1939-1940:

En abordant ce problème de l'autorité et du règlement, nous ne débordons pas le cadre que nous nous étions tracé: nous continuons tout simplement le travail déjà commencé sur notre vie professionnelle d'étudiants ou d'étudiantes.

L'idée centrale qui inspire le plan d'action de cette année, c'est que l'autorité est un service, un don de Dieu, puisqu'elle est gardienne de l'Ordre social et qu'elle assure la réalisation du plan divin dans nos vies.

Nous partageons notre travail sur l'Autorité en cinq tranches:

a) D'abord, nous verrons comment, en pratique, nous acceptons l'Autorité:

I. — comme gardienne du bien commun,

II. — comme garantie de notre bien personnel.

b) En second lieu, puisque l'autorité exerce, selon sa nature même, un rôle si bienfaisant auprès de tous et de chacun, nous demanderons si nous avons, de façon convenable, à l'égard de l'Autorité, des attitudes

III. — de soumission,

IV. — de confiance,

V. — de collaboration.

---

1. *Le Devoir*, 8 juillet 1940.

La deuxième partie qui concerne le règlement est évidemment en relation très intime avec la première, puisque la loi ou le règlement est le moyen dont l'Autorité se sert pour promouvoir le bien commun.

- I. — Nous verrons d'abord la nécessité d'observer le règlement.
- II. — Nous apprendrons à l'apprécier comme une lumière.
- III. — Nous étudierons le problème: règlement et liberté.
- IV. — Nous verrons à quelle condition le règlement est un gage de force et d'énergie.
- V. — Jusqu'à quel point nous devons coopérer avec le règlement.

Nous ne sommes pas encore prêts à aborder le programme d'action qui suit: avant d'aller plus loin il est absolument indispensable de s'assimiler le présent paragraphe. Ceux qui passent outre sont — du point de vue des comités généraux — des contrebandiers dangereux et indésirables qui ont esquivé les entrées légales du pays et ne pourront jamais être naturalisés: ces gens n'auront pas l'esprit qu'il faut pour faire le travail en communion avec nous.

En abordant ce problème de l'autorité, plusieurs pourraient se mettre en frais d'établir le procès des autorités concrètes dont ils dépendent, et cela en suivant le penchant de leur nature.

Il est hélas trop facile de critiquer d'un étroit point de vue personnel et c'est toujours, n'est-il pas vrai, le premier réflexe. « Ça va mal autour de soi. Ça ne marche pas. C'est la faute des autres. » On a toujours critiqué les gouvernants: qu'est-ce qu'on y a changé? La solution du problème n'est pas du tout là où on la cherche: dans les autres; elle est d'abord en chacun de nous.

L'autorité est exercée par des hommes. Dieu l'a voulu ainsi. Que ces hommes ne soient pas parfaits, qui donc l'est sur cette terre? Si la volonté du bon Dieu avait été que l'autorité fût exercée par des êtres sans défaut, il ne l'aurait pas confiée à des hommes, il l'aurait plutôt gardée entièrement pour Lui. Tel n'est pas le cas.

Notre rôle à nous n'est pas de juger les hommes sur qui repose l'autorité, de les comparer entre eux, de les critiquer, de les condamner (autant de tendances qui se retrouvent tout de même en chacun de nous depuis la chute originelle), mais de voir à régler notre propre problème, de nous faire une attitude

vraiment chrétienne à l'égard de l'autorité. Le reste n'est pas de notre ressort, et en nous en mêlant nous nous condamnons.

C'est ainsi que nous remplirons notre vrai rôle dans la Cité étudiante, dans le corps mystique...

Restent les écoles d'enseignement supérieur, les Universités. Personne n'ignore leur influence. C'est là, suivant l'expression de S. Ém. le cardinal Villeneuve, que « s'élaborent les doctrines, les systèmes et les orientations d'un peuple <sup>1</sup> »... Sans elles pas d'élite. « C'est l'Université, a écrit S. Exc. Mgr Gauthier, qui la discerne, la prépare, lui donne les premiers éléments de sa culture <sup>2</sup>. »

Il existe depuis longtemps en Italie des associations catholiques, masculines et féminines, groupant exclusivement les étudiants des universités. Elles se sont adaptées aux caractéristiques de l'Action catholique et en sont devenues ainsi de véritables organismes.

Pie XI souhaite qu'il y ait de telles associations dans tous les centres universitaires. Il écrit, dans sa lettre à l'épiscopat des Iles Philippines: « Les étudiants des Universités représentent les futurs dirigeants de la société, dans les divers secteurs de la culture intellectuelle, du commerce, de l'industrie, de la politique... C'est pourquoi il est de la plus grande importance d'établir, dans tout centre d'études supérieures, des associations d'étudiants qui auront pour but de former non seulement de parfaits chrétiens, fidèles observateurs de la morale dans l'exercice de leur profession, mais aussi des apôtres zélés dans leur propre milieu. »

Le Canada possède quelques-unes de ces associations. Elles sont plus ou moins actives. Il faudrait les vivifier, les rendre plus aptes à remplir leur rôle, en faire de véritables écoles de chefs d'Action catholique. N'est-ce pas de nos Universités que ces chefs doivent sortir ?

1. Conférence au Cercle Universitaire, le 13 janvier 1934.

2. Conférence de l'Action française, le 13 novembre 1919.

Reprenant une parole du général Fayolle sur le rôle prépondérant de l'École de guerre dans la préparation de la victoire, Mgr Gauthier disait dans la conférence citée plus haut: « Notre Université, c'est notre école de guerre où nous devons former des chefs qui livreront et gagneront les nobles batailles de l'idée chrétienne. »

C'est la même idée que Pie XI exprimait dans une lettre à l'Action catholique étudiante d'Italie le 22 décembre 1935: « Les universitaires, hommes et femmes, ne sont certainement pas à l'arrière-plan (en Action catholique) mais occupent une place qui est en un certain sens la première et qui a toujours été appelée ainsi par le Pape, tout comme dans la vie militaire, c'est toujours l'école militaire qui tient la première place dans l'armée parce que c'est elle qui fournit l'état-major, les bons officiers. Ainsi donc, le Pape désire trouver chez les hommes et femmes sortant des universités, une équipe solide de dirigeants en Action catholique. »

Au congrès de Pax Romana, tenu à Washington en septembre 1939, l'aumônier des étudiants de l'Université Laval, l'abbé Georges-Léon Pelletier, suggérait comme moyen d'atteindre ce résultat un enseignement universitaire de l'Action catholique bien organisé. Voici la conclusion de son excellent rapport: « Nous recommandons fortement que toute Université crée une chaire d'Action catholique qui serait équipée comme toute autre chaire avec ses salles particulières, ses bibliothèques, devenant ainsi une sorte de laboratoire vivant. De cette façon nous répondrons au désir exprimé par le Christ, l'Église et l'Action catholique de réunir tout le troupeau sous le même pasteur <sup>1</sup>. »

---

1. *L'Action catholique*, 7 septembre 1939.

## VI. — L'Action catholique et les associations religieuses

Il peut être utile de dire ici un mot des associations religieuses en rapport avec les groupements d'Action catholique.

Quelques-uns ont cru qu'on pouvait les classer parmi ces groupements, qu'elles en possédaient les éléments essentiels; d'autres, adoptant une opinion absolument contraire, les ont jugées déchues, condamnées à tenir dorénavant un rang secondaire dans l'Église.

Ces deux jugements pèchent par excès. Et d'abord les associations de piété sont distinctes des groupements d'Action catholique. Pie XI le laisse entendre dans ses lettres *Quae Nobis* et *Laetus sane nuntius*. Mais c'est à S. Ém. le cardinal Pacelli, je crois, que nous devons la première déclaration vraiment catégorique.

« En plus de l'Action catholique proprement dite, écrit-il au président général de l'A. C. I., le commandeur Auguste Ciriaci (30 mars 1930), il existe d'autres institutions, associations, initiatives, qui tendent... soit à une culture ascétique plus intense, soit aux pratiques de piété et de religion et particulièrement à l'apostolat de la prière, soit à l'exercice de la charité chrétienne dans toutes ses applications,... avec des formes d'organisation à la fois variées et appropriées aux initiatives personnelles, mais par cela même différentes de l'organisation propre de l'Action catholique. Ce sont donc des œuvres qu'on ne peut confondre avec l'Action catholique, bien qu'on puisse et doive les regarder comme ses véritables et providentielles auxiliaires. »

Ce titre d'auxiliaires, que Pie XI devait aussitôt confirmer, ne saurait cependant, dans sa pensée, amoindrir ces œuvres. Loin de là. « Les confréries, déclare le cardinal Pizzardo aux élèves du Séminaire français à Rome

(8 décembre 1930), les congrégations mariales et autres œuvres semblables sont très utiles aux âmes et, par conséquent, à l'Action catholique elle-même. En effet, l'Action catholique présuppose la formation intérieure parce qu'elle est et demeure la base de toute activité extérieure, et précisément, à cause de leur importance, ces associations pieuses ont été élevées par le Saint-Père au rang d'auxiliaires de l'Action catholique. »

Le Pape, d'ailleurs, s'en explique lui-même et, parlant nommément des associations de jeunesse, il écarte toute fausse interprétation: « Il ne faut pas craindre que l'Action catholique absorbe ou seulement affaiblisse les vénérables et méritantes associations religieuses qui groupent déjà, avec des résultats évidents, la jeunesse de l'un et l'autre sexe. Au contraire, ces associations, en travaillant au moins partiellement au même but, qui est l'établissement du règne du Christ dans les âmes, comptent parmi les plus précieuses auxiliaires de l'Action catholique, avec laquelle elles auront soin de se maintenir en harmonie et en fraternelle collaboration. » (Lettre à l'archevêque de Bogota, 14 février 1934.)

Les associations de jeunesse d'Action catholique, nous l'avons dit plus haut, peuvent donner à leurs membres la formation complète dont ils ont besoin. Et cela ressort des textes pontificaux que nous avons cités.

Mais elles gagneront indubitablement à profiter des services, de la « fraternelle collaboration », que leur offrent les associations religieuses <sup>1</sup>.

---

1. Au Congrès des œuvres tenu à Marseille en 1936, cette question fut discutée. Les auditeurs se mirent d'accord sur les deux points suivants:

1° Il ne faut jamais faire de l'appartenance à un groupement de piété un devoir pour un membre de l'Action catholique. L'adhésion à un tel groupement doit garder son caractère de spontanéité (P. Lalande).

2° Il reste que le Saint-Père attache une grande importance à la formation spirituelle donnée dans les groupements de piété et désire que le plus grand nombre d'apôtres possible viennent s'y enrôler pour y puiser une vie intérieure plus profonde (Mgr Courbe). « Les Œuvres et l'Action catholique », *Compte rendu*, p. 97. 1

Comment va s'exercer cette collaboration et, pour prendre un cas bien concret, de quelle façon les Congrégations de la sainte Vierge collaboreront-elles avec les mouvements spécialisés ?

Ce sujet a été traité dans plusieurs articles de revues et des rapports de congrès. Presque toujours on y retrouve les mêmes idées, quoique en termes parfois différents, et surtout les mêmes conclusions pratiques, qu'elles soient exprimées par un aumônier ou un membre de l'un ou l'autre groupement. Donnons-en quelques exemples.

Les associations religieuses ou œuvres de piété, disait au Congrès des œuvres à Marseille, en 1936, un supérieur de collège, doivent être des « foyers de vie intérieure intense » qui prépareront « les âmes de valeur » à l'Action catholique « pour ses postes de choix », des « centres de ravitaillement » où les « meilleurs militants » de l'Action catholique viendront « faire leur plein d'essence <sup>1</sup> ».

Le préfet d'une congrégation d'élèves ne pense pas autrement. La Congrégation, remarque-t-il au premier congrès de la Jeunesse mariale de France, n'a pas à s'immiscer dans la technique de l'Action catholique, — c'est l'affaire des mouvements spécialisés, — mais elle peut ambitionner « d'en devenir l'âme, en se présentant comme un instrument de forte éducation spirituelle et apostolique capable de donner aux meilleurs un surcroît de vie intérieure et de les préparer à l'Action catholique ».

Elle fournira aux diverses œuvres des collèges: Ligue missionnaire, Conférence Saint-Vincent-de-Paul, scoutisme, J. E. C., « leurs membres les plus militants, leur ferment », elle « noyautera » ces œuvres en y détachant « de petites équipes de congréganistes ».

1. Rapport de l'abbé Duperray, directeur de l'Institut Saint-Gilles. (*Compte rendu*, p. 97.)

La collaboration entre la Congrégation et la J. E. C. dans les collèges est particulièrement délicate. Cette collaboration s'impose cependant. Sur quels principes l'établir? Voici comment ce jeune, fort de son expérience, la considère:

« Tout d'abord la section de J. E. C. n'est pas dépendante de la Congrégation et n'est pas gouvernée de droit par la Congrégation. Mais il faut souhaiter et tout faire pour que, en fait, les Congréganistes devenus les meilleurs militants de la Section s'imposent par leur valeur religieuse et apostolique, au point de devenir les dirigeants par la confiance et le libre choix de leurs camarades. Ainsi la congrégation devient l'animatrice de l'œuvre de conquête poursuivie par la J. E. C. et l'inspiratrice de son action. Elle fournit à la section ses éléments les meilleurs, son ferment.

« Collaboration précieuse à la J. E. C. comme à la Congrégation à deux conditions: 1° de ne pas confondre militant et congréganiste en laissant entendre que l'on n'est pas pleinement jéciste tant qu'on n'est pas congréganiste; — et 2° de ne pas non plus opposer militant à congréganiste, car le vrai congréganiste est en fait un militant et les militants deviendront en fait congréganistes pour le plus grand bien de la J. E. C. <sup>1</sup>. »

Enfin, dernier témoignage, celui d'un spécialiste de l'Action catholique, ancien aumônier de la J. E. C. et des congrégations mariales. Nous résumons ses conclusions, parfois même avec ses propres termes:

Les œuvres auxiliaires d'Action catholique ne sont pas subordonnées à l'Action catholique officielle. Elles conservent leur finalité propre et leur forme d'organisation, leurs méthodes et leurs traditions. Les Congrégations

---

1. Rapport présenté par Théodore Morel, préfet de la Congrégation du Collège de Mongré, à la Journée jubilaire de Puy-en-Velay.

mariales prêtent donc leurs services tout en restant autonomes.

Leur rôle n'est pas de soutenir des œuvres anciennes ou d'en fonder de nouvelles, mais de leur fournir des dirigeants en possession d'une formation spirituelle et apostolique de première valeur, de donner à l'Action catholique de véritables chefs, d'être par conséquent une école où se forgent des âmes d'apôtres, un foyer de vie spirituelle où les dirigeants peuvent aller se retremper<sup>1</sup>.

C'est dans cet esprit qu'a été conclu en Belgique l'accord suivant :

1° L'A. C. J. B. reconnaît comme auxiliaires officielles les Congrégations mariales de jeunes gens. Elle « ne manquera pas de leur apporter son appui et d'assurer leur progrès » (Lettre de S. S. Pie XI au cardinal Bertram; passage relatif aux œuvres auxiliaires de l'Action catholique).

2° Les Congrégations mariales — écoles de vie spirituelle intense et rayonnante, à l'imitation et sous le patronage de Notre-Dame — recommandent vivement à leurs membres de se distinguer dans les rangs des divers mouvements spécialisés de l'A. C. J. B. « Elles ont soin de se maintenir en harmonie et en fraternelle collaboration avec ces mouvements. » (Lettre de S. S. Pie XI à l'épiscopat colombien, 14 février 1934, passage relatif aux œuvres auxiliaires de l'Action catholique.)

3° Les Congrégations « conservent leurs propres finalités et leur organisation particulière » (Lettre de S. S. Pie XI à l'épiscopat argentin, 4 février 1931, passage relatif aux œuvres auxiliaires de l'Action catholique).

---

1. « Action catholique et congrégations mariales », article du R. P. Lelotte, S. J., *Nouvelle Revue théologique*, novembre 1934, pp. 964-971.

## VII. — L'Action catholique et la politique

Nous voudrions, avant de terminer ce bref exposé, étudier deux questions assez complexes mais de grande importance et d'un caractère éminemment pratique. La première concerne les rapports de l'Action catholique avec la politique.

Question brûlante. Elle a été soulevée en divers pays. Elle a même donné lieu parfois à d'odieuses brimades, voire à de vraies persécutions. Ainsi le conflit qui mit aux prises en 1931 l'Action catholique italienne et l'État fasciste et nécessita l'intervention du Vatican.

Il suffit, en effet, de brandir cet épouvantail: l'Action catholique, le clergé, l'Église font de la politique, pour qu'aussitôt les passions s'émeuvent et soient prêtes aux pires excès.

Aussi Pie XI a-t-il multiplié les déclarations à ce sujet. Nous pourrions en citer plusieurs. Contentons-nous d'une seule, très catégorique: « L'Action catholique ne doit pas faire de la politique: c'est ce que Nous avons toujours enseigné et ordonné. Nous pouvons dire, et nous le disons avec une satisfaction profonde, que la voix du Père a été entendue et obéie par les fils. » (Lettre à S. Ém. le cardinal Schuster, archevêque de Milan, 29 avril 1930.)

Mais Sa Sainteté ajoute aussitôt: « Il n'en est pas moins certain que l'Action catholique n'empêche pas et ne peut pas empêcher ceux qui s'y consacrent de s'occuper chrétiennement et catholiquement de la vraie et bonne politique, celle qui étudie et promeut le bien de la cité. L'Action catholique les y prépare excellemment. »

Il y a lieu, en effet, d'éviter ici une confusion regrettable et de distinguer entre politique et politique. L'expression « faire de la politique » veut dire ordinairement, de nos jours: « faire de la politique de parti ». C'est

ainsi, du moins, que l'entend le Pape, et c'est cela qu'il défend et condamne. Il précise sa pensée en plusieurs endroits: « La politique pour la politique, la lutte politique, la lutte de parti, cette politique-là, l'Action catholique ne peut pas la faire précisément parce qu'elle est catholique. » (Discours aux membres de la Fédération universitaire catholique italienne, 8 septembre 1924.) Et à l'assemblée de la Fédération des Hommes catholiques d'Italie, le 30 octobre 1926: « L'Action catholique s'élève et se déroule au-dessus et au dehors de tout parti politique. Elle n'entend pas faire la politique d'un parti ni être un parti politique. »

Cette consigne est claire et elle se comprend facilement. Dépendant étroitement de l'Église et l'engageant en quelque sorte par ses actes, l'Action catholique ne saurait s'inféoder à un parti politique qui prend position sur des matières purement techniques où toute liberté appartient aux catholiques. Elle est appelée d'ailleurs à faire œuvre d'union et de paix, à rassembler tous les fidèles dans un même effort de restauration chrétienne. Comment pourrait-elle accomplir cette œuvre si, entre des partis qui groupent des catholiques, elle se liait à l'un plutôt qu'à l'autre ?

Mais les paroles de Pie XI le déclarent expressément: au-dessus de cette politique de parti, ramenée trop souvent à des luttes d'intérêts, à des rivalités mesquines, à de basses intrigues, il y a la grande et vraie politique, qui consiste à assurer le bien commun de la cité.

De cette politique l'Action catholique ne saurait se désintéresser. Après avoir rappelé dans son discours aux Hommes catholiques d'Italie, cité plus haut, qu'ils ne doivent pas faire de la politique de parti, Pie XI continue: « Les Hommes catholiques ont cependant entendu et compris que cela ne veut pas dire qu'on doive se désintéresser de la politique, quand politique veut dire l'en-

semble des biens communs, par opposition aux biens singuliers et particuliers. Les biens communs regardent la *polis* : c'est-à-dire la ville, la nation, la communauté au sens complet du mot. Comment pourrait-on se désintéresser de ces choses qui sont les plus grandes et les plus importantes, de ces choses où le devoir de charité l'emporte, et dont dépendent les biens mêmes donnés par Dieu, les biens domestiques, les biens privés et les intérêts de la religion elle-même ? Nous ne pouvons donc Nous désintéresser de ces choses, d'où la conclusion suivante qu'il faut en tirer : l'Action catholique, tout en ne faisant pas de politique de parti, veut préparer à faire de la bonne politique, de la grande politique ; elle veut préparer politiquement les consciences des citoyens et les former, même en cela, chrétiennement et catholiquement. »

L'Action catholique s'occupera donc du bien commun de son pays. Elle renseignera les membres sur les moyens les plus aptes à le procurer. Elle les préparera à y contribuer.

Elle fera aussi, si c'est nécessaire, davantage. L'Action catholique, en effet, peut être amenée par les circonstances à intervenir dans le domaine politique. Nous avons parlé plus haut, à propos des partis, de questions purement techniques : tarifs douaniers, libre échange, etc., où l'Église n'a rien à voir.

Mais à côté de ces questions il en est d'autres qui touchent, elles, à la morale : les questions relatives au mariage et à la famille, à l'éducation et à l'école, aux droits de propriété et d'association, à la moralité publique, etc.

Or en ces questions l'Église — et donc l'Action catholique — a son mot à dire. Elle a le droit et le devoir d'indiquer la voie à suivre, comme aussi de protester si on s'en écarte.

Ce droit, Pie XI l'a revendiqué plus d'une fois, avec une fière énergie:

« Il y a des moments, déclarait-il lors du quatrième congrès international de la Jeunesse catholique (19 septembre 1925), où Nous, l'épiscopat et le clergé, Nous semblons Nous occuper de politique. Mais on ne s'occupe que de la religion, de la défense de la religion et des intérêts religieux, tant qu'on combat pour la liberté religieuse, pour la sainteté de la famille, pour la sainteté de l'école, pour la sanctification des jours du bon Dieu. Ce n'est pas là « faire de la politique »: Nous ne le croyons pas, Nous ne le croirons jamais. Alors, c'est la politique qui a touché à la religion, qui a touché à l'autel. Et Nous, Nous défendons alors l'autel. C'est Notre rôle de défendre la religion, les consciences, la sainteté des sacrements; le bon Dieu Nous l'a confié, à Nous, à l'épiscopat, au clergé, aux laïques, aux collaborateurs des apôtres, et surtout à des collaborateurs qualifiés comme vous l'êtes vous-même, chère Jeunesse catholique, à quelque nation que vous apparteniez, de quelque partie du monde que vous veniez... »

La directive donnée ici à la Jeunesse catholique est claire. Avons-nous besoin d'ajouter que ces interventions, surtout lorsqu'il s'agit d'associations de jeunes, exigent une grande prudence? Prudence cependant ne veut pas dire pusillanimité. Règle générale, on devra, dans ces cas, consulter les autorités avant d'agir.

Mais cet enseignement regarde les groupes d'Action catholique. Ses restrictions ne s'appliquent pas à leurs membres, pris individuellement. Au contraire, Pie XI souhaite qu'ils participent à la vie publique: « L'Action catholique n'interdira pas à ses adhérents une participation aussi étendue que possible à la vie publique; bien au contraire, elle les rendra plus aptes à remplir des fonctions publiques, grâce à une sévère formation à la sainteté de

la vie et à l'accomplissement des devoirs chrétiens. N'est-elle pas destinée à procurer à la société ses meilleurs citoyens, à l'État ses magistrats les plus intègres et les plus experts? » (Lettre au cardinal Bertram.)

S'il s'agit cependant des jeunes, le Pape insiste sur leur préparation: « Nous vous rappelons, à vous jeunes gens, ce que Nous avons dit la première fois que Nous Nous rencontrâmes avec la Jeunesse catholique dans la cour Saint-Damase. La politique en son temps, quand on doit la faire, par qui elle doit être faite, avec une préparation convenable, complète, religieuse, intellectuelle, économique, sociale, est, peut-on dire, ce qu'il y a de mieux; car l'Action catholique, tout en ne faisant pas elle-même de la politique, veut enseigner aux catholiques à faire le meilleur usage de la politique, ce à quoi sont précisément tenus tous les bons citoyens et les catholiques en particulier, puisque la profession catholique elle-même exige d'eux qu'ils soient les meilleurs citoyens. C'est la préparation qu'exige toute profession: qui veut faire de la bonne politique ne peut se soustraire à l'obligation d'une préparation convenable. » (8 septembre 1924.)

Du fait même, un membre de l'Action catholique, voire un jeune, peut adhérer à un parti politique, « à condition que le programme et l'action de ce parti ne s'opposent en rien aux lois de Dieu et de l'Église. » (Pie XI, lettre au cardinal Bertram<sup>1</sup>.) Il devra aussi « s'efforcer de ne pas placer les avantages de parti au-dessus des intérêts supérieurs et des prescriptions sacrées de Dieu et de l'Église » (Card. Pacelli, lettre à Mgr Kordac). C'est la règle d'ailleurs qui s'impose à tout catholique.

---

1. Le cardinal Pacelli ajoute dans sa lettre à Mgr Kordac que ces partis doivent présenter « les garanties nécessaires à la sauvegarde des droits de Dieu et des consciences ».

Qui sera juge de la condition indiquée plus haut ? L'autorité ecclésiastique évidemment. L'Église a exercé plus d'une fois ce pouvoir : dans le cas, par exemple, de l'Action française.

Ici se pose la question des chefs. Un même homme pourrait-il occuper à la fois un poste de dirigeant et dans l'Action catholique et dans un parti politique ? Non, généralement. C'est l'opinion exprimée par le cardinal Pacelli dans sa lettre à Mgr Kordac.

S. Ém. le cardinal Villeneuve donne la même directive dans ses Instructions aux Comités paroissiaux :

ART. 14. — L'Action catholique devant être en dehors et au-dessus des partis politiques, selon la pensée expresse de S. S. Pie XI, on ne doit pas accepter, parmi les dirigeants de l'Action catholique, ceux qui occupent les charges publiques dans l'ordre civil, ou qui sont les organisateurs des partis politiques.

## VIII. — L'Action catholique et le patriotisme

Il nous reste à traiter une dernière question: l'Action catholique et le patriotisme.

Question non moins délicate que la précédente. Et nous n'avons pas les mêmes documents pontificaux pour nous guider. Elle ne se pose pas en effet de façon aiguë dans la plupart des pays. Elle y a soulevé peu de controverses. Et Rome n'a pas eu à s'en occuper de façon particulière.

Essayons cependant de l'éclairer d'après les principes dont elle relève et les directives de l'épiscopat canadien.

Le patriotisme est une vertu. La justice, enseigne saint Thomas, exige que nous rendions à chacun ce qui lui est dû. A Dieu d'abord, principe premier de qui nous tenons l'être, doit aller notre culte: c'est la vertu de religion.

Mais après Dieu, quels sont, d'après le grand docteur, nos plus insignes bienfaiteurs? Nos parents et la patrie, « desquels et dans laquelle nous avons reçu la vie et l'éducation ». A eux doivent aller en second lieu notre reconnaissance et notre attachement: c'est la vertu de piété<sup>1</sup>.

Le patriotisme est donc « la vertu morale qui nous incline à rendre à la patrie les devoirs qui lui sont dus et l'amour dont elle est digne<sup>2</sup> ».

Mais qu'est-ce que la patrie? On en a donné différentes définitions. Le prédicateur de Notre-Dame de Paris, Mgr Chevrot, l'appelait, dans son carême de 1940, « l'expression d'une communauté morale ». Et il continuait ainsi: « Elle incarne un ensemble de traditions, un

1. II<sup>e</sup> II<sup>o</sup>-q. 101, a. 1. Éditions des Jeunes, *Les Vertus sociales*, p. 10. On trouvera un lumineux commentaire de l'enseignement de saint Thomas dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* Vacant-Mangenot, au mot Patrie, col. 2301-2326, par S. Exc. Mgr Ruch, évêque de Strasbourg.

2. DE LA BRIÈRE, S. J., *Quels sont nos devoirs envers la Cité?*

long effort culturel et artistique, tout un patrimoine de pensée et de travail qui, à la faveur d'une même langue, nous ont dotés d'une mentalité particulière et d'aspirations identiques, jusqu'à nous communiquer une âme commune, capable de survivre aux dépècements du territoire national et aux injustes confiscations des conquérants d'un jour. La patrie se résume en une émouvante histoire de labeurs obscurs et de sacrifices héroïques; ses pages les plus tristes ne sont pas les moins belles, et tout ce passé de gloires et d'épreuves éveille dans nos cœurs un complexe de gratitude, de fierté et d'amour. La patrie est vraiment une personnalité morale <sup>1</sup>. »

Il se peut que le jeu des événements complique l'exercice de la vertu de patriotisme, qu'il lui impose, par exemple, comme un double objectif. Telle est la situation des Canadiens français. « Citoyens d'une province, écrit S. Ém. le cardinal Villeneuve, et surtout d'une province à laquelle la langue la plus communément parlée donne un caractère saillant dans la Confédération canadienne et forme une ambiance plus familiale pour les descendants de la Vieille France, devons-nous subordonner nos affections et nos dévouements pour la province à ceux du Dominion ou réciproquement? Devons-nous être plus français que canadiens, ou plus canadiens que français? Notre nationalisme sera-t-il du canadianisme *at large* ou du provincialisme laurentien? »

Et voici la réponse: « Sans doute, nous ne pouvons négliger les intérêts généraux du pays, non plus qu'ignorer les autres groupements ethniques du Dominion, et nous devons nous assujettir aux complications, aux restrictions et aux sacrifices qui s'ensuivent. Mais cet assujettissement ne réclame point l'abdication. Dès lors qu'on se tient dans les limites de la justice constitutionnelle, il

---

1. *Évangile et patriotisme*, p. 17.

est permis d'être fier, de traiter d'égal à égal, de vouloir faire prédominer nos intérêts provinciaux et nos influences raciques, en tout cas de les faire reconnaître et respecter. Voilà qui n'est ni du chauvinisme ni de l'étroitesse d'esprit, c'est au contraire de la noblesse et de la dignité. Par contre, l'abdication par mollesse et indifférence ferait de nous de mauvais Canadiens tout court.

« Amour donc avant tout à ce qui est ma patrie et le plus quelque chose de moi-même. Or, il va de soi, ceux qui sont de même sang que moi et qui par suite sont de ma langue, de mes habitudes de pensée et de sentiment, me tiennent plus au cœur que ceux qui ne s'y rattachent que par l'habitation du même territoire et la sujétion au même gouvernement. Plus pressants sont donc mes devoirs d'amour envers les miens; plus envers les autres j'ai des devoirs de justice.

« En un jour comme celui-ci, il importe de n'oublier aucun de ces deux devoirs sociaux qui nous lient: amour et justice. Ces éléments marquent toute l'étendue de notre patriotisme.

« Ce patriotisme sera fait d'amour éclairé et généreux, surtout envers ceux de notre race et de notre sang, puisqu'ils sont un peu de nous-mêmes. En second lieu, il sera fait de justice, surtout envers ceux qui partagent notre sol sous l'égide du Canada, mais se séparent de nous quant à l'origine <sup>1</sup>. »

Ces préliminaires posés, il est clair que les adhérents à l'Action catholique sont tenus individuellement envers leur patrie aux devoirs qui découlent de leur titre de citoyens. Cette adhésion ne saurait les en dispenser, tout au contraire.

Canadiens français, leur patriotisme devra donc être fait de deux éléments: amour envers ceux de leur race et

---

1. *Devoir et pratique du patriotisme*, pp. 11 et 14.

de leur sang, justice envers leurs concitoyens d'autre origine.

Mais une deuxième question se pose ici, la même que pour la politique. Les groupes d'Action catholique, eux, quelle devra être leur attitude au sujet du patriotisme? Cette vertu les concerne-t-elle? Peuvent-ils s'aventurer sur le terrain national?

Pour bien répondre à cette question, il nous paraît nécessaire de la diviser en deux parties et de donner à chacune d'elles un tour concret.

1° Un groupe d'Action catholique peut-il s'occuper de formation nationale?

A cette première question, je réponds, sans hésiter: oui. Car, Pie XI l'a maintes fois répété, l'Action catholique est une œuvre de formation, surtout quand il s'agit des jeunes. Elle « embrasse tout l'homme, dans la vie privée comme dans la vie publique », elle doit lui assurer « une formation religieuse et civique », elle est « destinée à procurer à la société ses meilleurs citoyens » (Lettre au cardinal Bertram).

Mais une formation civique se comprend-elle sans les devoirs dus à la patrie? Et peut-on figurer parmi les « meilleurs citoyens », si on ne possède pas la vertu de patriotisme<sup>1</sup>? Dans son cours à l'Institut Pie XI sur « la place de l'Action catholique dans la nation et la patrie », le R. P. Adrien Malo, O. F. M., enseigne nettement que « les Associations de l'Action catholique ne peuvent négliger la culture nationale et patriotique de leurs membres » (cours 28<sup>e</sup>, p. 2).

L'épiscopat de la province de Québec a cru devoir se prononcer sur cet important sujet. Dès 1935, S. Ém. le cardinal Villeneuve déclarait, dans un communiqué re-

---

1. Lire la conférence du R. P. Simon Arsenault, S. V., *Vers un civisme régénérateur*, Québec, 1939.

latif aux mouvements spécialisés d'Action catholique: « La formation familiale, sociale et nationale fait partie de la formation intégrale d'une jeunesse catholique, le tout subordonné aux principes de la foi et aux prescriptions de l'autorité religieuse <sup>1</sup>. »

En 1937, cette directive s'incorporait dans la nouvelle constitution de l'A. C. J. C., approuvée par l'épiscopat. Promulguée le 16 avril 1937, à l'occasion de son Conseil général, cette constitution porte à l'article 5: « L'A.C.J.C. développe parmi ses membres le patriotisme et toutes les vertus civiques. »

C'est ce qu'a toujours préconisé, entre autres, l'évêque de Rimouski, S. Exc. Mgr Courchesne. Une de ses dernières lettres circulaires (8 décembre 1939) cite un passage de l'encyclique *Summi Pontificatus* sur le respect qu'a l'Église pour les caractéristiques des différents peuples et conclut: « La meilleure manière d'empêcher notre jeunesse catholique de tomber dans des erreurs payennes contre la loi de la solidarité humaine et de la charité chrétienne, ne consistera pas à proscrire de l'éducation catholique l'éducation nationale, mais bien plutôt à diriger celle-ci selon la règle d'or que l'on vient de lire. Tout le paragraphe est d'ailleurs à méditer, même et surtout si l'on veut bien former selon cette doctrine les jeunes apôtres que l'on prépare, par les mouvements spécialisés d'Action catholique, à remplir tous leurs devoirs au sein de leur pays. Car enfin, il faut nous habituer à l'idée que la pratique et l'enseignement des Papes, sur ce sujet délicat, ne s'appliquent pas que chez les Nègres et les Jaunes des pays de missions lointaines. Tout le passage relatif à la vertu de patriotisme, dont le divin Maître lui-même donna l'exemple, est à retenir, parce qu'il rappelle « que dans l'exercice de la charité il existe

---

1. *Semaine religieuse de Québec*, 19 novembre 1935.

un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux ».

« On fera bien de rattacher à cet enseignement celui que nous a souvent donné Mgr Louis-Adolphe Pâquet. Celui aussi que dispense avec tant de force souriante et de paisible autorité S. Ém. le cardinal Villeneuve. »

Cette déclaration dispose, à mon sens, du projet de cercles d'action nationale, pour nos collèges, proposé récemment à la fin d'une série d'excellents articles publiés dans *l'Enseignement secondaire*, cercles qui seraient complètement distincts de la J. E. C.<sup>1</sup>. Du moins elle fait tomber les principaux arguments qu'on pouvait apporter en leur faveur.

L'auteur, d'ailleurs, n'a-t-il pas donné lui-même le coup de grâce à son projet, en confiant à la J. E. C. la réalisation du Concours de Vacances, qui, d'après son exposé, devait servir de point de départ à ses cercles d'action nationale ?

2° Un groupe d'Action catholique peut-il s'occuper d'action nationale ?

Cette deuxième question est plus complexe. Le R. P. Malo ne l'a pas traitée dans son cours. Les chefs de l'A. C. J. C. se sont contentés de l'effleurer dans une déclaration publique. Ils disent bien : « L'A. C. J. C. n'admet pas de mur étanche entre le patriotisme et la foi. Elle croit que ce qui est vraiment moral et social est aussi vraiment catholique. Elle se refuse à n'être qu'une institution nationale sans souci de formation religieuse ; mais, en revanche, elle rejette la thèse d'un catholicisme étroit et exclusif qui négligerait la question nationale. Elle croit que les devoirs envers Dieu ne s'opposent pas aux devoirs envers la nation, mais qu'ils sont, au contraire,

1. « L'Éducation nationale », par André Laurendeau, *l'Enseignement secondaire au Canada*, avril 1940.

intimement liés et qu'il importe moins de les opposer dans une inutile division des consciences, que de les coordonner et de les hiérarchiser <sup>1</sup>. »

C'est déjà quelque chose. Mais nous aurions aimé des précisions plus nettes sur l'action nationale proprement dite.

La question a donné lieu jadis, sinon à une polémique, du moins à des échanges de vues assez vifs. On se rappelle sans doute les articles de Jacques Brassier dans *l'Action nationale* et de l'abbé Adéodat Benoit dans le *Droit*.

De tels débats ont été plus rares ailleurs. Serait-ce que nous entendons ici l'action nationale d'une façon particulière? En fait, là où deux nationalités distinctes vivent côte à côte, les problèmes nationaux revêtent un autre aspect. Facilement ils s'enveniment et tournent à des rivalités raciales.

Ainsi en Belgique. Le P. Dabin traite ce sujet dans son livre *l'Action catholique*, mais plutôt sous l'angle politique. D'après lui, toute initiative « en matière linguistique » est « strictement interdite » à l'Action catholique. Par ailleurs, il admet que le devoir patriotique puisse amener l'Action catholique à prendre position parfois sur le terrain national. « Elle est alors parfaitement dans son rôle, de même qu'elle est dans son rôle en rappelant et en favorisant l'exécution du devoir électoral, sans pour cela prendre officiellement l'initiative des campagnes politiques ou des combinaisons de partis. Qu'on veuille bien y réfléchir; l'aspect politique ne peut ni ne doit toujours être radicalement séparé de toute action religieuse. C'est le cas ici. Ce l'était encore lorsque s'est déclenché, en Belgique et en France, le grand mouvement de protestation contre la persécution mexicaine. Le per-

---

1. *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> novembre 1935.

sécuteur n'était-il pas un gouvernement étranger? Il n'était pas impossible *a priori* que des complications diplomatiques surgissent à la suite de ce mouvement. L'Action catholique a passé outre: c'était non seulement son droit mais son devoir.

« Nous ne voyons pas comment on ne pourrait point raisonner *a priori* et *mutatis mutandis*, concernant l'attitude qu'aurait à prendre l'Action catholique, dans l'hypothèse d'une nouvelle occupation du pays par des armées ennemies. Elle peut, à son rang et dans les limites de sa compétence, imiter le rôle magnifique joué, en des heures tragiques, par les grands évêques défenseurs de la Cité<sup>1</sup>. »

Remarquons aussi que dans les pays homogènes ce que nous appelons ici « action nationale » n'est pas autre chose souvent qu'une action purement civique. Ce sont des actes qui contribuent au bon ordre de la cité, qui favorisent le bien commun, qui préparent le terrain à l'expansion du christianisme. On ne voit pas pourquoi l'Action catholique ne pourrait y participer. Personne, en tout cas, ne s'y oppose. Ne devrait-il pas en être de même partout<sup>2</sup>?

Quant à l'action nationale proprement dite, c'est-à-dire celle qui, pour parler concrètement, favorise un groupe ethnique, défend ses droits, aide à sa survivance et à son progrès, il existe des directives précises données par notre épiscopat. Elles sont tirées de la nature même de l'Action catholique. Ainsi, dans le communiqué, déjà cité, de S. Ém. le cardinal Villeneuve, nous lisons: « Aucune action sociale, nationale, économique, etc., ne peut être entreprise *pour elle-même* par les groupements en question, mais seulement *comme moyen* par rapport aux fins de l'Action catholique. »

1. *L'Action catholique*, p. 132.

2. Voir en appendice: « Le patriotisme dans l'A. C. J. F. et l'A. C. J. B. »

Cet enseignement ne laisse pas d'équivoques. L'Action catholique n'admet que des fins religieuses. Elle ne peut donc entreprendre *pour elle-même* aucune action dont la fin est autre, que cette fin soit nationale, sociale ou économique. Mais elle peut l'entreprendre comme moyen, pourvu que ce moyen soit orienté vers une fin religieuse.

Le P. Dabin interdisait toute « initiative linguistique » à l'Action catholique belge. L'usage d'une langue plutôt que de l'autre en Belgique ne paraît pas, en effet, intéresser particulièrement la religion. Mais, au Canada, il est hors de doute que la langue française sert à nos compatriotes de sauvegarde pour leur foi. La défendre, la cultiver, la faire enseigner aux enfants dans les écoles, — action nationale, — est donc un moyen orienté, du moins dans tels cas déterminés, vers une fin religieuse. L'Action catholique peut alors l'employer. Elle fait de l'action nationale, mais pas pour elle-même <sup>1</sup>.

La nomination de fonctionnaires bilingues dans les services d'utilité publique constitue un droit pour les Canadiens français. Ils font bien de le réclamer. Mais, sauf exception, cette nomination n'est pas liée à une fin religieuse. L'Action catholique n'aura pas à s'en occuper.

Tous les cas ne sont pas aussi clairs. Prenons l'achat chez nous. C'est un louable mouvement national. Mais se rattache-t-il à une fin religieuse, au bien de la religion, à la sauvegarde de notre foi ? Il se peut que, dans telle paroisse où un marchand canadien-français, dévoué à nos œuvres, lutte seul contre la concurrence de marchands d'autre religion, son sort intéresse nos institutions religieuses et puisse déterminer une démarche de l'Action catholique. Nous n'oserions cependant soutenir qu'il en est ainsi habituellement et que l'Action catholique, comme

1. C'est dans ce sens, sans doute, que le R. P. Lévesque, O. P., écrivait: « L'action nationale est parfois un moyen d'apostolat chrétien. » (Cité par *l'Action catholique*, 18 novembre 1939.)

corps, soit autorisée à appuyer ce mouvement, si excellent soit-il en soi.

Ici comme dans les autres cas d'ailleurs, le dernier mot est aux évêques ou à leurs représentants. Si je me suis hasardé, en ce chapitre, à quelques solutions catégoriques, on voudra bien n'y voir, comme du reste dans toute cette étude, qu'un humble effort pour aider ceux qui sont aux prises avec ces problèmes quotidiens. Je me suis efforcé de dégager de l'enseignement des Papes quelques directives pratiques pour notre pays. Mais je ne prétends pas parler d'autorité. Mon jugement est sujet à revision.

## IX. — Le rôle des aumôniers

Je comptais terminer ce modeste travail par le chapitre précédent, mais puisque j'y ai mis en cause les aumôniers des mouvements d'Action catholique, il sied peut-être d'ajouter un mot sur leur rôle.

Tout le monde sait que ce rôle diffère de celui des aumôniers d'associations religieuses ou de patronages.

L'aumônier d'Action catholique joue un rôle plus effacé, quoique non moins important. Il doit laisser plus d'initiative à ses membres, même dans les associations de jeunes, les habituer à prendre leurs propres responsabilités, leur permettre, en un mot, de se diriger eux-mêmes.

Mais constamment à leurs côtés, ou mieux, au milieu d'eux, il les formera, il les conseillera, il animera leur mouvement.

Déjà, en 1907, Pie X écrivait au président général de l'A. C. J. F., au sujet de l'aumônier des associations de jeunesse: « Il n'est présent dans vos groupes et vos comités que pour être, selon le cas, le docteur, le conseiller, le guide. »

Et Pie XI: « Les prêtres devront être l'âme des associations, des sources d'énergie, des animateurs d'apostolat, les représentants de l'autorité des évêques, et tout en laissant aux laïcs la direction et la responsabilité des associations elles-mêmes, ils devront garantir la fidèle et constante application des principes et des directives établis par la hiérarchie de l'Église. » (Lettre à Mgr Perdomo, archevêque de Bogota, 14 février 1934 <sup>1</sup>.)

L'ancien aumônier général de l'A.C.J.F., le R. P. Henri Lalande, S. J., a écrit, en marge de ces paroles de Pie XI: « Une section sans prêtre est un corps sans âme, un ca-

1. Nous avons consacré un chapitre de notre volume *l'Action catholique d'après les directives pontificales*, au rôle du clergé (pp. 117-140).

davre. Mais ne l'oublions pas, l'âme est invisible: elle est au dedans, ce n'est pas elle qu'on voit ni qu'on entend. Il en va de même de nos laïques: leur action, animée par nous, serait morte, sans âme, si nous n'étions pas par-dessous. Mais c'est leur action qu'on doit voir et entendre, non pas la nôtre, dans le milieu providentiel de vie où Dieu les a appelés à agir. Car ce milieu est leur milieu, et non pas le nôtre. »

Il est important que les aumôniers d'Action catholique, surtout des groupes de jeunesse, comprennent bien la nature de leur rôle et soient préparés à le remplir. Plusieurs publications en France et en Belgique ont traité ce sujet<sup>1</sup>. Leurs remarques ne sont pas toujours adaptées à notre pays. Nous souhaitons qu'un aumônier de chez nous, de science et d'expérience éprouvées, mette ses qualités au service de ses confrères, et nous donne le manuel de l'aumônier canadien des mouvements de jeunesse. Il aura bien mérité de l'Église et de son pays.

---

1. *L'Aumônier jociste*, abbé G. Fabre, Paris, Ed. J. O. C., 1935; *Ars Artium*, Ch. Glorieux, même librairie, 1936; *l'Action de l'aumônier* (anonyme), même librairie, 1936.

## APPENDICES

### I

## La place des différentes organisations de jeunesse dans l'Action catholique

*Les lignes qui suivent sont extraites de la Semaine religieuse de Versailles du 15 janvier 1939. Elles situent les organisations de jeunesse en rapport avec l'Action catholique.*

*Cette ordonnance ne vaut évidemment que pour le diocèse de Versailles, mais elle pose des jalons qui seront utiles partout.*

Comme l'explique si nettement dans ses *Notions sommaires sur l'Action catholique* S. Exc. Mgr Richaud, « l'Action Catholique (avec majuscules) désigne: le Corps constitué d'apôtres auxiliaires sans doute, mais agréés officiellement..., enrégimentés par les Chefs de l'Église dans les groupes officiels d'apostolat... Cette Action Catholique ne doit pas être confondue avec les réunions de piété et de formation purement personnelle, avec les cercles de pure étude ou de pure distraction; elle doit avoir un objectif apostolique et spirituel, elle suppose une organisation hiérarchique et un souci d'apostolat non limité à une forme donnée... Quant aux œuvres purement religieuses ou aux initiatives restreintes à ces genres d'activité qui, tout en jouissant des encouragements ou des approbations de la hiérarchie, ne comportent pas pour leurs dirigeants un véritable mandat de l'Église, on dit qu'elles sont les auxiliaires de l'Action catholique ».

Ces distinctions nécessaires une fois rappelées, on croit bon, pour éviter toute équivoque, de donner ci-dessous la liste des différentes organisations de jeunesse masculine et féminine, ayant reçu actuellement de Monseigneur le mandat qui les habilite comme mouvements d'Action Catholique, ou l'approbation qui, leur donnant le droit d'exister dans le diocèse, en fait les auxiliaires de l'Action Catholique.

C'est à l'une ou à l'autre de ces organisations que jeunes gens et jeunes filles catholiques sont instamment invités à donner leur nom et à apporter leur concours, de préférence à tout autre groupement.

JEUNESSE MASCULINE

- I. — Mouvements d'Action Catholique spécialisés :*  
Association Catholique de la Jeunesse Française (A. C. J. F.)  
Jeunesse Agricole Chrétienne (J. A. C.);  
Jeunesse Étudiante Chrétienne (J. E. C.);  
Jeunesse Indépendante Chrétienne (J. I. C.);  
Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J. O. C.);  
Jeunesse Batelière Chrétienne (J. B. C.).
- II. — Mouvements d'Action Catholique non spécialisés :*  
Les Scouts de France (S. D. F.).
- III. — Œuvres auxiliaires d'Action Catholique :*  
*a)* Associations religieuses:  
Croisade Eucharistique (garçons);  
Congrégations Mariales;  
Association de Saint-Labre;  
*b)* Œuvres diverses:  
Œurs Vaillants (préparation à l'Action Catholique);  
Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France  
(F. G. S. P. F.).

JEUNESSE FÉMININE

- I. — Mouvements d'Action Catholique spécialisés :*  
Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine (J. A. C. F.);  
Jeunesse Étudiante Chrétienne Féminine (J. E. C. F.)  
des Écoles primaires supérieures;  
des Lycées;  
de l'Enseignement libre;  
Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (J. O. C. F.);  
Noël;  
Jeunesse Batelière Chrétienne Féminine (J. B. C. F.).
- II. — Mouvements d'Action Catholique non spécialisés :*  
Les Guides de France;  
Les Jeunes Urbaines.
- III. — Œuvres auxiliaires d'Action Catholique :*  
*a)* Associations religieuses:  
Croisade Eucharistique (filles);  
Enfants de Marie (affiliées à la Prima Primaria);  
Enfants de Marie Immaculée;  
Cadettes du Christ;  
*b)* Œuvres diverses:  
Œuvre diocésaine des Patronages, servant de centre diocésain  
aux Âmes Vaillantes (préparation à l'Action Catholique);  
Amicales de l'Enseignement libre;  
Rayon Sportif Versaillais (R. S. V.).

## La Jeunesse Étudiante Catholique

*Rapport de l'abbé Wagnon*

A) Ce qu'elle n'est pas:

a) ni un mouvement d'action extérieure dont la seule originalité comme la seule force de séduction, viendrait de son caractère autonome ou plus indépendant. La J. E. C. ne veut pas supplanter le corps professoral ni même le remplacer. Elle vise à réaliser une action profonde et son enthousiasme ne doit pas se confondre avec le panache; il est intimement plus réaliste et plus réfléchi.

b) ni un service d'espionnage chargé d'enquêter sur les condisciples, voire même sur les professeurs; elle utilise l'enquête, elle n'est pas un service d'enquête. A plus forte raison n'est-elle pas un office de renseignements, car si elle se renseigne sur tout ce qui peut être utile à son action, elle ne renseigne sur rien.

c) ni un décalque, pur et simple de la J. O. C. — les Jécistes ne seront jamais des Jocistes en casquette de collégiens. Parmi les différences très nombreuses et très importantes qui existent entre les deux milieux sur lesquels travaillent la J. O. C. d'une part, et d'autre part la J. E. C. des collèves libres, les deux suivantes paraissent capitales:

La J. O. C. travaille dans un milieu déformant, tandis que le milieu dans lequel s'exerce l'action de la J. E. C. a précisément pour but la formation de ses membres. D'où, bien souvent, la nécessité pour les Jécistes de renforcer et de faciliter l'influence du milieu (et dans ce milieu nous rangeons évidemment, et à une place de premier plan, le Corps Professoral) plutôt que de contrarier cette influence. Par ailleurs, tandis que la J. O. C. travaille dans un milieu où le Prêtre n'est nulle part, la J. E. C. au contraire travaille dans un milieu où le prêtre est partout: d'un côté il n'y est pas assez, de l'autre il y serait... presque trop.

B) Ce qu'est la J. E. C.

Autre chose que la J. O. C., infiniment mieux qu'un service d'espionnage ou de renseignement ou même qu'un mouvement d'action extérieure, la J. E. C., qui est, comme les autres mouvements spécialisés, un grand enthousiasme au service d'une organisation solide, se propose d'étendre dans les collèves libres le règne de Celui à qui elle dit chaque matin: « Que votre règne arrive! » Son but et

sa raison d'être est le Christ; sa méthode est l'enquête; son esprit, c'est encore le Christ.

a) Son but est le Christ.

Comme l'apôtre le Jéciste peut dire: « *Unum scio, Jesum Christum*. Moi, je ne sais qu'une chose, je ne vois qu'une chose: Jésus-Christ. » Et ce Christ, il le veut partout dans la vie de ses condisciples, non seulement dans leur prière, leurs communions, leurs signes de croix bien faits ou leurs génuflexions respectueuses, mais dans leur pensée profonde, dans leurs conversations, dans leur devoir d'état, dans leur conception chrétienne du prêtre et de son œuvre sublime, dans leurs lectures, dans leurs distractions mêmes: jeux, spectacles, cinémas, ballades avec des camarades ou sorties en famille, etc. Ce Christ, en un mot, le Jéciste veut qu'il ne soit pas un personnage mort ou importun, mais un ami de tous les instants, pas un législateur morose qui édicte des préceptes gênants, mais un esprit qui imprègne la vie totale de ses condisciples, de tous ses condisciples, du milieu scolaire tout entier. Et si l'on avait un reproche à adresser au Jéciste ce serait d'avoir un rêve trop grand; de poursuivre un idéal trop haut: de vouloir être trop chrétien.

b) Sa méthode est l'enquête.

Quel est le professeur qui s'offusquerait de voir le Jéciste pratiquer la méthode d'enquête? Que faisons-nous nous-mêmes constamment quand nous voulons réussir dans une action, surtout si elle doit être profonde et concertée? Nous commençons par chercher ce qu'il y a à faire: *Inquirere*: comment nous pouvons le faire: *Inquirere* encore!

Voir, juger, agir, ces trois mots résument toute la méthode jéciste, comme ils marquent les trois étapes de toute activité raisonnable. Cette méthode est concrète, réaliste: elle offre l'avantage de rendre possible une action précise et sagement ordonnée, elle est essentiellement formatrice pour ceux qui la pratiquent; à condition évidemment qu'ils la pratiquent dans le véritable esprit Jéciste.

c) Cet esprit, c'est le Christ:

C'est un esprit d'amitié conquérante, mieux encore de fraternité chrétienne. C'est parce qu'il aime ses condisciples comme des frères dans le Christ, c'est parce qu'il aime le Christ comme un frère, que le Jéciste veut gagner totalement au Christ les âmes de ses condisciples.

Animé de cet esprit, il est curieux de connaître tout ce qui peut l'éclairer sur son action, il s'intéresse à tout ce qui concerne ses condisciples, il est poussé, aiguillonné constamment par l'esprit d'enquête. Cette enquête, il est toujours en train de la faire, et son attention chrétiennement sympathique, disons plus: apostolique, lui fait remarquer des détails qui échappent aux regards distraits, parce qu'indifférents, de presque tous les autres. Car ce qu'il cherche, ce ne sont pas les faits extraordinaires, mais les mille petits faits de la vie courante qui le renseignent mieux sur la vraie mentalité de ceux à qui il veut faire du bien. Bref, l'esprit d'enquête n'est pas autre chose que l'attention spontanée dont la source est l'amitié, plus que cela, la charité chrétienne, qui a fait prendre au Jéciste une conscience plus nette de ses responsabilités vis-à-vis de ses condisciples et lui a fait comprendre clairement qu'il n'avait pas le droit de se désintéresser d'eux.

Mais le Jéciste a tôt fait, grâce à la méthode d'enquête, de découvrir qu'il ne donnera pas le Christ aux autres s'il ne le possède pas lui-même. Ses premiers essais d'apostolat lui font davantage sentir sa misère et l'amènent à se tourner vers la source de tout Apostolat, vers le Christ. Il lui redit dans son langage la question des apôtres: « Maître, comment se fait-il que vous chassiez ce démon avec tant de facilité, alors que nous, nous n'avons pu le chasser? » Et Jésus lui répond par l'intermédiaire du prêtre aumônier ou par la voix des autres prêtres: « Cette sorte de démon ne se chasse que par la prière et par le jeûne. » Et le Jéciste comprend qu'il doit vivre en union toujours plus étroite avec le Christ s'il veut être un véritable apôtre. La communion mieux faite, le sacrifice de la messe mieux compris, la prière plus réfléchie, l'Évangile pratiqué quotidiennement, la méditation de chaque matin deviennent pour lui autant de moyens nécessaires, et qu'il aime, de faire vivre toujours davantage le Christ en lui pour le faire vivre dans ses frères. A force de vouloir être un apôtre, le Jéciste est devenu un chrétien. Et c'est là sa première et peut-être aussi sa meilleure récompense.

## Le patriotisme dans l'A. C. J. F. et l'A. C. J. B.

L'A. C. J. F. du diocèse de Lille avait pris pour thème de son congrès en 1935: l'A. C. J. F. au service de la patrie. On y insista sur l'éducation du vrai patriotisme. Un de ses membres en résume ainsi les conclusions: « Cette conception du patriotisme est spécifiquement chrétienne, c'est l'amour de la cité. Seule la charité du Christ est capable d'engendrer une éducation patriotique faite d'amour du prochain, sans haine de qui que ce soit. Nous sommes les dépositaires de la charité du Christ. Par nos mouvements, nous voulons la faire rayonner dans tous nos milieux, afin qu'elle illumine la vie entière de nos frères. Nous devons avoir le souci d'éduquer chrétiennement leur patriotisme et de lui donner aussi toute sa valeur divine et humaine. »

L'Association catholique de la Jeunesse belge (A. C. J. B.) n'a pas craint de choisir, elle aussi, comme sujet de congrès pour son année jubilaire: le service de la patrie.

« On peut servir le pays, déclare-t-elle, de multiples manières et, nous l'avons dit plus haut, on le sert d'une façon éminente en faisant de soi une valeur individuelle, une valeur familiale et une valeur professionnelle. En travaillant depuis vingt-cinq ans à multiplier ces valeurs, l'A. C. J. B. a certes déjà bien servi le pays.

« Il reste cependant une foule d'activités, dans lesquelles le citoyen se trouve plus immédiatement et d'une manière plus apparente, plus tangible, en rapport avec la communauté nationale. Ce sont celles qui ont pour but soit d'assurer la direction, la défense ou l'expansion du pays, soit de lui donner un lustre nouveau par la vigueur de sa race et l'accroissement de ses richesses culturelles, soit d'en consolider l'unité et la continuité avec le passé.

« C'est sur ces activités plus spécifiquement nationales que l'A. C. J. B. veut fixer l'attention de ses membres au cours de cette année jubilaire. Elle veut voir quelle est l'attitude de la jeunesse actuelle en face de tous ces aspects de la vie du pays. Elle veut indiquer quelles sont en tous ces domaines des doctrines et les directives de l'Église. Elle veut créer ou promouvoir des organismes ou des institutions qui auront pour objectif d'aider la jeunesse à faire passer ces doctrines et ces attitudes dans sa vie et ainsi la mettre plus consciemment, plus activement et plus chrétiennement au service du pays. »

## Table des matières

---

L'appel de l'Église.....	1
La formation.....	4
L'apostolat.....	10
Mouvements spécialisés.....	15
L'Action catholique dans les maisons d'éducation.....	25
L'Action catholique et les associations religieuses.....	35
L'Action catholique et la politique.....	40
L'Action catholique et le patriotisme.....	46
Rôle de l'aumônier.....	56
Appendices.....	58



*Imprimi potest:*

E. PAPILLON, S. J.

Provincial

31 août 1940

*Nihil obstat:*

Léon BOUVIER, S. J.

*Cens. dioc.*

1<sup>er</sup> septembre 1940

*Imprimatur:*

Georges CHARTIER, P. A.

*Vic. Gen.*

10 septembre 1940

[319-320]

Deacidified using the Bookkeeper process.  
Neutralizing agent: Magnesium Oxide  
Treatment Date: July 2005

**Preservation Technologies**  
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive  
Cranberry Township, PA 16066  
(724) 779-2111

## PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i> . . . . .	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i> . . . . .	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites Industries féminines à la campagne</i> . . . . .	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i> . . . . .	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i> . . . . .	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i> . . . . .	E. S. P.
168. <i>Parents et Maltres, leur collaboration</i> . . . . .	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i> . . . . .	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma</i> . . . . .	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i> . . . . .	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i> . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i> . . . . .	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i> . . . . .	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i> . . . . .	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i> . . . . .	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i> . . . . .	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i> . . . . .	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i> . . . . .	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i> . . . . .	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i> . . . . .	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i> . . . . .	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i> . . . . .	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i> . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i> . . . . .	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i> . . . . .	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i> . . . . .	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i> . . . . .	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i> . . . . .	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i> . . . . .	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelins</i> . . . . .	Scieur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i> . . . . .	S. S. Pie XI
196. <i>L'Enseignement religieux</i> . . . . .	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche</i> . . . . .	XXX
198. <i>Pour nos enfants</i> . . . . .	Scieur MARIE HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i> . . . . .	XXX
200. <i>Pour le bon journal</i> . . . . .	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique</i> . . . . .	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Education</i> . . . . .	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique</i> . . . . .	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchevique</i> . . . . .	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i> . . . . .	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .	S. S. Pie XI
212. <i>Le Mariage chrétien</i> . . . . .	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'Etat et la morale publique</i> . . . . .	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i> . . . . .	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i> . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i> . . . . .	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation</i> . . . . .	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste</i> . . . . .	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
221. <i>Pour la Paix</i> . . . . .	E. S. P.
222. <i>La Famille</i> . . . . .	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i> . . . . .	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i> . . . . .	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i> . . . . .	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i> . . . . .	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La Place des enfants n'est pas au cinéma</i> . . . . .	E. S. P.
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i> . . . . .	E. POIRIER et W. GUÉRIN
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i> . . . . .	E. S. P.
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i> . . . . .	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i> . . . . .	Esdras MINVILLE
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .	Abbé Philippe PERRIER
242. <i>La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.</i> . . . . .	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i> . . . . .	Adrien GRATTON
247-248-249. <i>Essais d'organisation corporative</i> . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
251-252. <i>Journées anticommunistes — I</i> . . . . .	E. S. P.
253. <i>Journées anticommunistes — II</i> . . . . .	E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. <i>L'Organisation corporative</i> . . . . .	Eugène DUTHOIT

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i> . . . . .	E. S. P.
258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts</i> . . . . .	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. <i>Le Scoutisme</i> . . . . .	R. P. OSCAR BÉLANGER, S. J.
261. <i>L'Abître laïque</i> . . . . .	R. P. THOMAS PINTAL, C. SS. R.
262. <i>Le Koinonion</i> . . . . .	ENTENTE INTERNATIONALE
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i> . . . . .	S. S. LÉON XIII
264. <i>Allocutions familiales</i> . . . . .	CLAIRE HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou</i> . . . . .	E. S. P.
266. <i>La Crise librairie</i> . . . . .	R. P. ALBERT MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif</i> . . . . .	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.</i> . . . . .	EN COLLABORATION
271. <i>Caisses populaires et rédemption sociale</i> . . . . .	CARDINAL VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i> . . . . .	ESDRAS MINVILLE
273. <i>L'Orientation professionnelle</i> . . . . .	Abbé Irénée LUSSTER
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i> . . . . .	E. S. P.
276. <i>Les Exercices spirituels</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
277. <i>Petit Catechisme anticommuniste</i> . . . . .	P. RICHARD ARÈS, S. J.
278. <i>La Vérité sur l'Espagne</i> . . . . .	CARDINAL ISIDRO GOMA TOMAS
279. <i>L'Action catholique spécialisée</i> . . . . .	R. P. ADRIEN MALO, O. F. M.
280-281. <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> . . . . .	S. S. PIE XI
282. <i>La Formation sociale dans nos collèges classiques</i> . . . . .	Abbé Damien ROBERT
283. <i>Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne</i> . . . . .	Secrétariat des C. M.
284. <i>La Coopération économique</i> . . . . .	Abbé Lucien PEUREGARD Jean-Baptiste CLOUTIER
285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i> . . . . .	E. S. P.
286. <i>La Malversation au capitalisme actuel</i> . . . . .	Abbé Georges CÔTÉ
287. <i>L'Action catholique au Canada</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
288. <i>Le Problème rural</i> . . . . .	NOS EVÊQUES
289-290. <i>Catechisme de l'organisation corporative</i> . . . . .	P. RICHARD ARÈS, S. J.
291. <i>Encyclique « Libertas praestantissimum »</i> . . . . .	S. S. LÉON XIII
292. <i>Jeunesse et politique</i> . . . . .	Jean FILION
293. <i>Pour que vive notre français</i> . . . . .	P. GABRIEL LA RUE, S. J.
294. <i>L'Action catholique et les religieuses</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
295. <i>Petit Catechisme d'éducation syndicale</i> . . . . .	P. RICHARD ARÈS, S. J.
296. <i>L'Industrie dans l'économie du Canada français</i> . . . . .	OLIVAR ASSELIN
297. <i>Pour un ordre nouveau</i> . . . . .	MGR DESRANLEAU CARDINAL VILLENEUVE
298. <i>Mentalité communiste</i> . . . . .	MGR JOHN T. MCNICOLAS
299. <i>Lettre pastorale collective sur la tempérance</i> . . . . .	NOS EVÊQUES
300. <i>La Nationalisation des entreprises</i> . . . . .	MGR WILFRID LEBON
301-302. <i>Le Comité paroissial</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
303. <i>Une enquête sur le communisme à Québec</i> . . . . .	EDOUARD LAURENT
304. <i>Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire</i> . . . . .	François-Xavier BOUDREAU
305. <i>L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente</i> . . . . .	S. Exc. Mgr CARTON DE WIART
306. <i>La Corporation professionnelle</i> . . . . .	Maximilien CARON
307. <i>La législation anticommuniste dans le monde</i> . . . . .	E. S. P.
308. <i>La Paix</i> . . . . .	S. S. PIE XII
309. <i>L'Espagne au sortir de la guerre</i> . . . . .	R. P. JOSEPH LEDIT, S. J.
310. <i>Lettre encyclique « Summi Pontificatus »</i> . . . . .	S. S. PIE XII
311. <i>Tempérance</i> . . . . .	Dr Jean-Charles MILLER
312. <i>Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative</i> . . . . .	F.-A. ANGERS, L.-M. GOUIN, E. GIBEAU, M. CARON, R. ARÈS, S. J.
313. <i>La Canalisation du Saint-Laurent</i> . . . . .	Paul-Henri GUMONT
314. <i>Notre relèvement économique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
315. <i>L'Eglise et l'ordre social</i> . . . . .	Episcopat américain
316. <i>Notre dimanche chrétien</i> . . . . .	S. Exc. Mgr ANASTASE FORGET
317. <i>Le Samaritanisme moderne ou Service social</i> . . . . .	R. P. EMILE BOUVIER, S. J.
318. <i>Radicalisme moderne</i> . . . . .	R. P. JOSEPH LEDIT, S. J.
319-320. <i>La Jeunesse et l'Action catholique</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1,50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

**BNQ**



C 000 093 064

OU MESSAGER, MONTRÉAL

93064

